



STRATEGIE TRANSFRONTALIERE

04/2026

STRATEGIE A-MONT

**Une approche franco-italienne
pour les Alpes du Nord**

Région Autonome
Vallée d'Aoste



Regione Autonoma
Vallée d'Aosta



Sommaire

■	INTRODUCTION	5
I.	Le contexte politique : Le Traité du Quirinal	5
II.	Le projet A-MONT	5
III.	Le contexte territorial : Les territoires concernés par la stratégie	6
■	LA METHODOLOGIE EMPLOYEE	9
I.	Description de la méthodologie appliquée pour identifier les axes de la stratégie	9
1.	Un travail d'analyse collectif	9
2.	Les axes identifiés	12
II.	Description de la méthodologie appliquée pour identifier les priorités de la stratégie	12
1.	Un atelier interactif impliquant élus et techniciens	12
III.	Description de la méthodologie appliquée pour identifier les actions de la stratégie	13
1.	Une approche différenciée par axe	13
■	GUIDE DE LECTURE	14
■	AXE 1 : AUGMENTER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET LE BIEN-ETRE TERRITORIAL	15
I.	Les priorités et les actions transfrontalières pour augmenter l'attractivité du territoire et le bien-être territorial	18
1.	Soutenir le développement d'une économie diversifiée, résiliente et coopérative, notamment en s'appuyant sur un patrimoine partagé	18
1.1	Proposer des formations communes sur les métiers de la montagne et les métiers de demain	19
1.2	Créer des produits touristiques communs et pérenniser des initiatives existantes, notamment en matière de tourisme « quatre saisons »	19
1.3	Encourager la découverte du territoire pour les jeunes	20
1.4	Soutenir une valorisation conjointe de l'Histoire, des traditions et du patrimoine partagés	20
1.5	Mieux comprendre et prendre en compte les métiers en tension et les difficultés de recrutement	20
1.6	Promouvoir l'emploi transfrontalier dans un logique de bassin d'emploi ouvert à 360°	20
2.	Préserver une agriculture et une sylviculture qui participent de l'attractivité touristique, de l'économie globale et de la qualité de vie des territoires	21
2.1	Soutenir les initiatives en faveur des circuits courts valorisant les produits locaux	22
2.2	Promouvoir le rôle des forêts dans la protection des sols et des activités humaines	22
2.3	Accompagner des investissements pour la valorisation des ressources ainsi que les formations et les partenariats franco-italiens inter-entreprises	22
2.4	Soutenir les services de remplacement pour les agriculteurs dans une perspective transfrontalière	22
2.5	Valoriser les savoir-faire culinaires et alimentaires	22
2.6	Renforcer la logistique et la sécurité alimentaire, ainsi que la possibilité de mutualiser les transports	22
2.7	Accorder une attention particulière à la filière bois en encourageant le partage d'expériences	22
3.	Proposer de nouvelles formes d'emplois adaptés aux territoires de montagne et ruraux	23
3.1	Encourager et faciliter l'installation en montagne en développant les services de proximité	23
3.2	Mieux comprendre et répondre aux attentes des résidents, y compris en matière d'offre touristique	24
3.3	Renforcer le développement du télétravail en améliorant les infrastructures numériques	24
3.4	Promouvoir l'éducation de gestion et finances pour créer des entreprises plus durables	24

3.5	Mieux faire connaître aux nouveaux habitants les possibilités en matière d'emploi, de loisirs et l'offre ferroviaire locale	24
4.	Adapter l'offre de logements pour la rendre plus adaptée et plus accessible	24
4.1	Gérer la concurrence des logements touristiques et des plateformes qui compliquent les conditions de vies des travailleurs	25
4.2	Adapter les formats de l'offre ainsi que le prix des logements	25
4.3	Améliorer les parcours résidentiels des personnes âgées en favorisant la création de logements inclusifs et intergénérationnels	25
5.	Maintenir une offre de services et de politiques sociales qui réponde aux besoins des habitants et qui garantisse le bien-être pour toutes les générations	25
5.1	Encourager les approches participatives, la co-conception et la créativité dans l'administration publique	26
5.2	Soutenir l'installation de jeunes familles en améliorant les services scolaires	26
5.3	Améliorer le maillage des services	26
5.4	Identifier des opportunités de solidarité envers les personnes âgées en impliquant davantage le niveau communal	26
5.5	Partager les expériences et les meilleurs pratiques en matière de protection de l'enfance et diffuser les ressources en matière de santé mentale	27
■	AXE 2 : RENDRE LE TERRITOIRE PLUS ACCESSIBLE	28
I.	Les priorités et les actions transfrontalières pour rendre le territoire plus accessible à travers les Alpes	31
1.	Renforcer les échanges, la coordination et créer une culture commune de l'accessibilité	31
1.1	Assurer des synergies avec les projets existants sur la mobilité et l'accessibilité	32
2.	Développer l'offre de service multimodale locale et transfrontalière, pour tous et au quotidien	32
2.1	Accompagner la mise en œuvre progressive des préconisations de l'étude prospective sur les modalités multimodales en lien avec le futur Tunnel Euralpin Lyon Turin (TELT)	33
2.2	Garantir la lisibilité et la visibilité de l'offre transfrontalière sur le territoire	33
2.3	Mettre en place des réductions pour la traversée du tunnel routier pour les résidents	33
■	AXE 3 : CONFORTER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE SES ACTIVITES FACE AU DEFI CLIMATIQUE	34
I.	Les priorités et les actions transfrontalières pour conforter la résilience du territoire et de ses activités humaines face au défi climatique	36
1.	Réduire l'impact environnemental des activités humaines et renforcer les actions d'atténuation des effets du changement climatique	36
1.1	Améliorer le réseau de transport et mobilité douce	37
1.2	Renforcer le recours à la biomasse, tout en tenant compte des limites à son approvisionnement	37
1.3	Appuyer l'ingénierie naturaliste pour renforcer l'atténuation et la gestion durable, avec un accent sur la filière bois	37
1.4	Etendre les expérimentations sur la méthanisation agricole et l'agrivoltaïsme de part et d'autre de la frontière	37
1.5	Soutenir une stratégie alimentaire durable et les circuits courts	37
2.	Adapter le territoire aux effets du dérèglement climatique, ensemble	38
2.1	Identifier les mesures requises pour répondre au changement climatique afin d'orienter les appels à projets FEDER	38
2.2	Favoriser l'émergence de protocoles communs de gestions des risques par-delà la frontière	38
2.3	Mieux suivre, modéliser et calculer la quantité d'eau et de neige	38
2.4	Soutenir un modèle ESG pour accompagner les micros et petites entreprises	39
3.	Favoriser une gestion commune d'espaces et ressources	39
3.1	Renforcer une gestion commune de l'eau et de la neige	40
3.2	Harmoniser les données et créer des bases de données communes	40
3.3	Soutenir un rapprochement toujours plus étroit entre les deux parcs naturels frontaliers	40
3.4	Sensibiliser le grand public aux services et aux mesures d'atténuation pour encourager l'action et la préservation	41
■	AXE 4 : « FAIRE TERRITOIRE » ENSEMBLE EN RENFORÇANT LES ÉCHANGES ET LA GOUVERNANCE TRANSFRONTALIER	42
I.	Les priorités et les actions transfrontalières pour « Faire territoire » ensemble en renforçant les échanges et la gouvernance transfrontaliers, à tous les niveaux	44
1.	Identifier et résoudre progressivement les obstacles - administratifs et juridiques - propres au contexte transfrontalier	44

1.1	Mettre en place des groupes pour lever les obstacles, en lien étroit avec les travaux du Comité de coopération du Traité du Quirinal et le règlement européen BridgeforEU	44
1.2	Faire remonter les priorités locales et territoriales pour trouver des pistes communes	45
1.3	Monitorer les obstacles en relation avec les différents axes de la stratégie	45
2.	Faire vivre et mettre en œuvre la stratégie transfrontalière et l'Accord politique en suscitant l'adhésion de toutes les parties prenantes du territoire	45
2.1	Mettre en place une gouvernance souple impliquant les acteurs du territoire 'A-MONT'	45
2.2	Renforcer les synergies avec des initiatives et stratégies locales en les impliquant dans les groupes thématiques	45
3.	Mieux communiquer pour faciliter la circulation de l'information par-delà la frontière	46
3.1	Organiser des « cafés de projets » pour rendre plus visibles les initiatives existantes	46
3.2	Organiser des visites de terrain pour valoriser les réalisations locales	46
3.3	Mettre en place et appuyer l'organisation d'événements dédiés à la coopération	46
3.4	Offrir une meilleure visibilité aux coopérations plus informelles (hors institutions et projets ALCOTRA)	46
4.	Impliquer pleinement la jeunesse dans la coopération	46
4.1	Faire la promotion d'initiatives à destination des jeunes sur les territoires	47
4.2	Jouer un rôle de facilitateur et d'interface dans l'organisation de voyages scolaires de proximité	47
4.3	Encourager les jumelages entre établissements scolaires et la création de partenariats éducatifs durables.....	47
4.4	Veiller à la prise en compte de la jeunesse dans les autres axes de la stratégie transfrontalière A-MONT	47
5.	Assurer une montée en compétences des acteurs de la coopération transfrontalière.....	47
5.1	Mettre en place des formations destinées aux acteurs du transfrontalier	48
5.2	Promouvoir les échanges immersifs d'agents territoriaux dans des structures du versant voisin	48
5.3	Mettre en place des fonds dédiés aux projets citoyens A-MONT, dans la mesure des ressources disponibles.....	48
■	PROPOSITION POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE TRANSFRONTALIERE.....	49
■	CONCLUSION	51

INTRODUCTION

L'espace transfrontalier Savoie-Piémont-Vallée d'Aoste repose sur un fondement historique commun et une culture montagnarde partagée (agriculture, tourisme...), dont la connaissance tend à s'estomper dans l'esprit des habitants. Cet espace transfrontalier commun est symbolisé par les grands cols à la fois frontières et lieux de passage et par un patrimoine et des ressources naturelles d'exception qui le caractérisent, reconnus et essentiels pour lui-même et tous les territoires avals.

Forts de cette histoire commune, la présente stratégie transfrontalière se veut constituer une véritable valeur ajoutée sur le plan de l'interconnaissance, de l'enrichissement mutuel, de la capitalisation et de la diffusion de connaissances des acteurs, et enfin, un terrain favorable à l'expérimentation et à l'innovation.

Elle est le fruit d'une coopération territoriale dans le nord des Alpes franco-italiennes entre trois partenaires institutionnels : la Région Piémont, la Région autonome Vallée d'Aoste et le Département de la Savoie. Son élaboration, qui s'est déroulée entre 2024 et 2026, fixe un cap à horizon 2034, dans laquelle une partie des activités prévues par la stratégie pourront s'inscrire.

Cette stratégie s'inscrit également dans un contexte politique plus large, ainsi que dans le cadre d'un projet, A-MONT, qui tente d'identifier et de répondre aux besoins des territoires de montagne concernés. Grâce à un travail approfondi et participatif mené en collaboration avec les acteurs locaux, des priorités et des propositions ont été définies afin de renforcer l'attractivité, la résilience, l'accessibilité et la gouvernance à l'échelle de ces trois territoires.

I. Le contexte politique : Le Traité du Quirinal

La frontière franco-italienne se caractérise par une longue histoire de liens culturels et interpersonnels, avec une frontière qui a évolué au fil du temps. Aujourd'hui, la France et l'Italie bénéficient d'une coopération au niveau national mais aussi au niveau local et transfrontalier, cette dernière dimension ayant été concrétisée en novembre 2021 par la signature du Traité du Quirinal. Ce traité, entré en vigueur le 1er février 2023, vise à renforcer la coopération bilatérale et couvre un large éventail de domaines : affaires étrangères, sécurité et défense, affaires européennes, coopération économique, industrielle et numériques, développement durable et inclusif, spatial, enseignement, recherche et innovation, culture jeunesse et société civile, coopération transfrontalière (Article 10 du Traité). Afin de structurer la coopération sur cette frontière, le traité a notamment mis en place un comité de coopération frontalière réunissant Etats, élus, collectivités et groupements transfrontaliers. Cette instance appuie la collaboration et la coordination dans les Alpes partagées entre les deux pays. Les projets transfrontaliers menés dans le cadre de la programmation Interreg France-Italie ALCOTRA, et plus précisément via l'Objectif spécifique 1 (ISO 1) « Une meilleure gouvernance de coopération », soutiennent cette dynamique.

II. Le projet A-MONT

Parmi les projets ISO 1 d'Interreg ALCOTRA, le projet A-MONT¹, accord politique transfrontalier sur la montagne, a été lancé en 2023 afin de définir une stratégie transfrontalière commune entre trois territoires administratifs de l'arc alpin nord-occidental :

- La Région Piémont (IT)

¹ <https://www.interreg-alcotra.eu/fr/mont-accord-cadre-transfrontalier-sur-la-montagne>

- ▶ La Région autonome Vallée d'Aoste (IT)
- ▶ Le Département de la Savoie (FR)

Ces trois territoires constituent ce qui sera dénommé « le territoire A-MONT » dans la suite du document.

Outre ces trois institutions, l'Unione Nazionale Comuni Comunità Enti Montani (UNCCEM) et l'Institut d'études fédéralistes et régionalistes - Fondation Émile Chanoux ont complété le partenariat officiel du projet. La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), une association française spécialisée dans la coopération transfrontalière, a également contribué au projet, notamment en coordonnant le processus d'élaboration de la présente stratégie. La MOT s'est appuyée sur l'Agence Alpine des Territoires (AGATE) et le Département interuniversitaire des sciences, projets et politiques du territoire du Politecnico di Torino (DIST).

Conformément à la logique de la coopération transfrontalière et au cadre posé par le Traité du Quirinal, qui repose sur le constat que les défis communs peuvent être mieux gérés grâce à des approches coordonnées, le projet vise à élaborer une logique d'intervention intégrée pour déterminer comment habiter la « montagne de demain » dans cet espace transfrontalier.

Plusieurs temps forts ont marqué cette ambition, tels qu'une table ronde sur la coopération lors de la Fête des Alpes en juillet 2024 au col du Petit Saint Bernard, la signature d'une déclaration d'intention (cf. annexe) entre les trois partenaires A-MONT en juillet 2025 lors de la Fête des Alpes au col du Mont Cenis, et plusieurs réunions (ateliers en présentiel et en ligne) rassemblant près de 150 parties prenantes et élus tout au long de l'élaboration de la stratégie transfrontalière. Conçue dans le cadre du programme ALCOTRA, cette initiative a toutefois vocation à dépasser ce périmètre et à constituer un cadre de référence mobilisable au-delà du programme. La présente stratégie transfrontalière, issue de cette démarche, identifie de grands axes, des priorités et des actions, qui bénéficient, à leur tour, d'un engagement politique entre les trois territoires partenaires. Ce soutien politique est concrétisé par un accord transfrontalier pour la mise en œuvre de cette stratégie transfrontalière.

III. Le contexte territorial : Les territoires concernés par la stratégie

Le territoire concerné par la stratégie transfrontalière couvre le Département de la Savoie du côté français et les régions Piémont et Vallée d'Aoste du côté italien.

Il convient de souligner ici le déséquilibre en matière de compétences administratives entre les territoires, qui mérite d'être pris en considération tout au long de la stratégie. Les régions italiennes disposent en effet d'une autonomie et d'une palette de compétences plus importante, tandis que celles attribuées aux Départements français restent plus limitées². Ces différences ont une incidence sur la mise en œuvre de certaines solutions, qui pourraient grandement bénéficier d'un élargissement ad hoc du partenariat, notamment en impliquant la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que les collectivités du niveau local. Afin d'illustrer ce déséquilibre sur le territoire A-MONT, certaines compétences des deux régions italiennes et du Département de la Savoie sont résumées au début de plusieurs axes de la stratégie.

² Pour approfondir, nous renvoyons vers le « Cahier des compétences pour la coopération transfrontalière entre l'Italie et la France : Étude des compétences législatives et administratives », très détaillé, publié en 2026 dans le cadre du projet [Alcotraité](#) (Interreg France-Italie ALCOTRA), couvrant l'ensemble de la frontière franco-italienne. Les deux documents, consacrés respectivement à la France et à l'Italie, ainsi que les autres résultats du projet, sont disponibles [ici](#).

L'espace de coopération du territoire A-MONT inclut un périmètre de proximité, composé par les trois entités territoriales au niveau NUTS 3 jouxtant la frontière (en rouge ci-dessous), et un périmètre étendu, couvrant la totalité des territoires institutionnels, ainsi que la Haute-Savoie, frontalière avec la Région autonome Vallée d'Aoste et le Grand Briançonnais, frontalier avec la Città Metropolitana di Torino, tout en étant situé en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'objectifs de ces deux périmètres étant de prendre en compte, d'un côté, l'espace « bassin de vie », avec des interdépendances de proximité, tout en élargissant les coopérations à une échelle plus vaste, celle des liens fonctionnels existants ou potentiels avec l'ensemble de la Région Piémont.

Situé dans les Alpes franco-italiennes, le territoire A-MONT est fortement marqué par son relief montagneux, qui conditionne la vie et structure les activités humaines. Dans le cadre de cette stratégie, la notion de « montagne » est entendue non seulement comme un espace soumis à des contraintes naturelles spécifiques, mais aussi comme un système territorial intégré combinant à la fois sommets, versants, vallées habitées, ainsi que les principaux centres urbains qui façonnent cet espace (Chambéry, Turin, Aoste...). Ces composantes interdépendantes structurent les dynamiques sociales, économiques et environnementales, à la fois de la zone transfrontalière et des deux périmètres géographiques étudiés³.

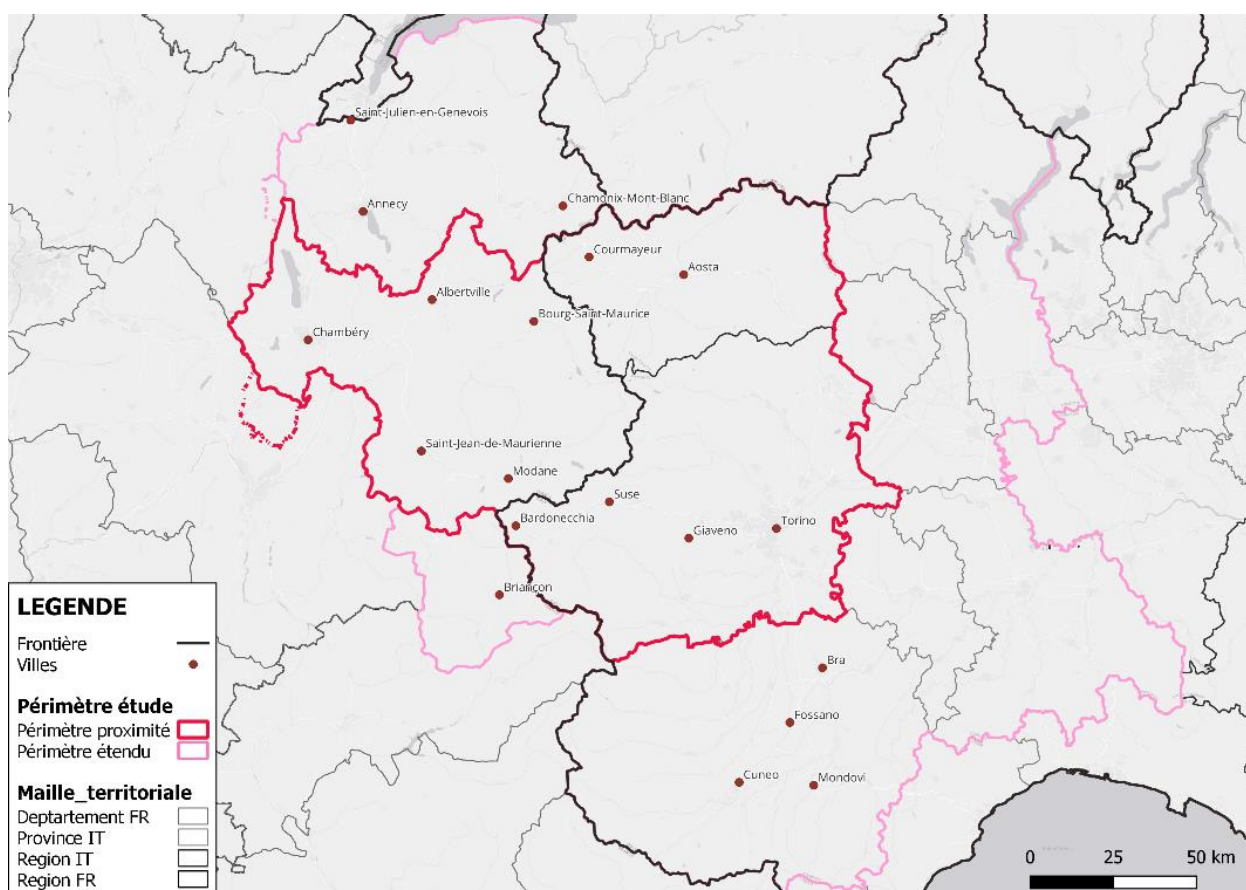


Figure 1: Le territoire A-MONT

³ En ce sens, le Département de la Savoie est intégralement intégré dans le massif des Alpes du nord au titre de la loi montagne.

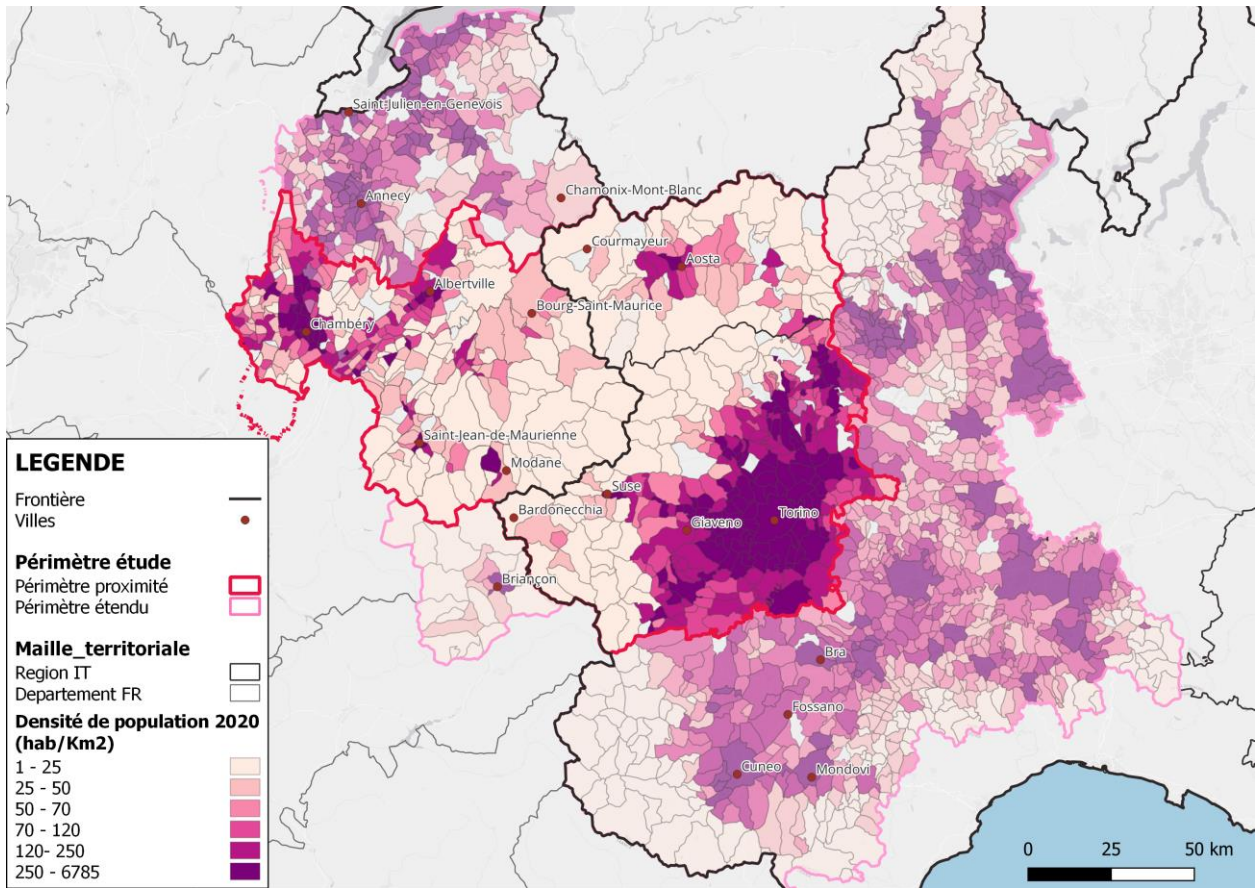


Figure 2: Densité de la population (2020)

Le territoire de proximité A-MONT en quelques chiffres :



LA METHODOLOGIE EMPLOYEE

L'élaboration de la stratégie transfrontalière a mobilisé plus d'une centaine d'acteurs du territoire. Leur participation a été essentielle pour donner la parole aux parties prenantes françaises et italiennes tout en mobilisant les expertises techniques dans les domaines couverts par les propositions ayant émergé tout au long du parcours.

Structurée autour d'axes (1), de priorités (2) et d'actions (3), la stratégie s'articule autour de ces trois éléments interdépendants, qui précisent les orientations et les missions à développer prioritairement dans une perspective transfrontalière.

I. Description de la méthodologie appliquée pour identifier les axes de la stratégie

1. Un travail d'analyse collectif

Afin de définir la stratégie transfrontalière et ses grands axes directeurs, il était essentiel d'analyser la documentation à disposition de part et d'autre de la frontière. Des experts de l'Agence Alpine des Territoires (AGATE) et du Département interuniversitaire des sciences, projets et politiques du territoire du Politecnico di Torino (DIST) ont rassemblé une trentaine de documents et de stratégies régionales et départementales afin d'en analyser le contenu en détail.

Parmi les documents analysés :

FRANCE	ITALIE
Politique de l'eau du Département de la Savoie (en cours, 2025)	Plan pluriannuel pour l'innovation technologique 2024-2026 de la Vallée d'Aoste (2025)
Politique de gestion des espaces naturels et de la biodiversité du Département de la Savoie (en cours, 2025)	Document régional sur l'économie et les finances pour la période 2024-2026 de la Vallée d'Aoste (2024)
Politique en faveur de la transition énergétique du Département de la Savoie (en cours, 2025)	Plan régional des transports 2024-2035 de la Région Vallée d'Aoste (2024)
Politique en faveur des mobilités douces du Département de la Savoie (en cours, 2025)	Stratégie de développement durable de la Vallée d'Aoste 2030 intégrée au cadre stratégique régional (2023)
Politique de sécurité routière et de viabilisation hivernale du Département de la Savoie (en cours, 2025)	Plan stratégique métropolitain 2024-2026 de la ville métropolitaine de Turin (2023)
Politique agricole du Département de la Savoie (2024)	Stratégie régionale pour le développement durable de la Région Piémont (2022)
Schéma de développement artistique et culturel de la Savoie (2023)	Stratégie pour le développement durable des zones de montagne de la Région Piémont (2022)
Révision de la politique de gestion des risques naturels du Département de la Savoie (2023)	Plan régional pour la santé et le bien-être social en Vallée d'Aoste (2021)
Plan Climat Air Energie Territorial du Département de Savoie (2023)	Stratégie de spécialisation intelligente de la Vallée d'Aoste 2021-2027 (2021)

Projet scientifique et culturel du musée Savoisien (2023)	Stratégie d'adaptation aux changements climatiques 2021-2030 de la Vallée d'Aoste (2021)
Politique de jeunesse du Département de la Savoie (2022)	Stratégie régionale sur le changement climatique du Piémont (2020)
Compte rendu de la rencontre des Présidents de la Région autonome Vallée d'Aoste et la Région Auvergne Rhône Alpes (2022)	Plan régional de mobilité et de transport de la Région Piémont (2018)
Convention interrégionale du massif alpin (2021-2027)	Plan d'aménagement du territoire de la Vallée d'Aoste (2009)
Projet Alimentaire Territorial de la Savoie (2021 ; élaboration du suivant en cours, 2025)	
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Auvergne Rhône-Alpes (2020)	
Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics (2020 ; 2025)	
Politique sociale du Département de la Savoie (schéma unique, 2020-2024)	

Cette recherche a permis d'identifier des thèmes récurrents et, le cas échéant, des références au pays voisin. Elle a été complétée par un examen des projets Interreg ALCOTRA pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027 et des stratégies approuvées pour les trois Plans Intégrés Territoriaux (PITER) ALCOTRA de la zone Nord, complétée par une cartographie transfrontalière du territoire. L'étude des projets ALCOTRA incluait une analyse globale de tous les projets sur les deux dernières périodes de programmation consécutives, ainsi qu'un examen plus approfondi d'une sélection d'initiatives particulièrement illustratives de cette coopération alpine.

Parmi les projets et les PITER analysés :

Projets ALCOTRA	PITER(+) (voir carte ci-après)
Respiration Jeunesse	GRAIES Lab
DIGITALPS Museum	GRAIES ClimaLab
ESCAPE	Hautes Vallées 2030
SavoiaExperience	Parcours
Biodiv'ALP	

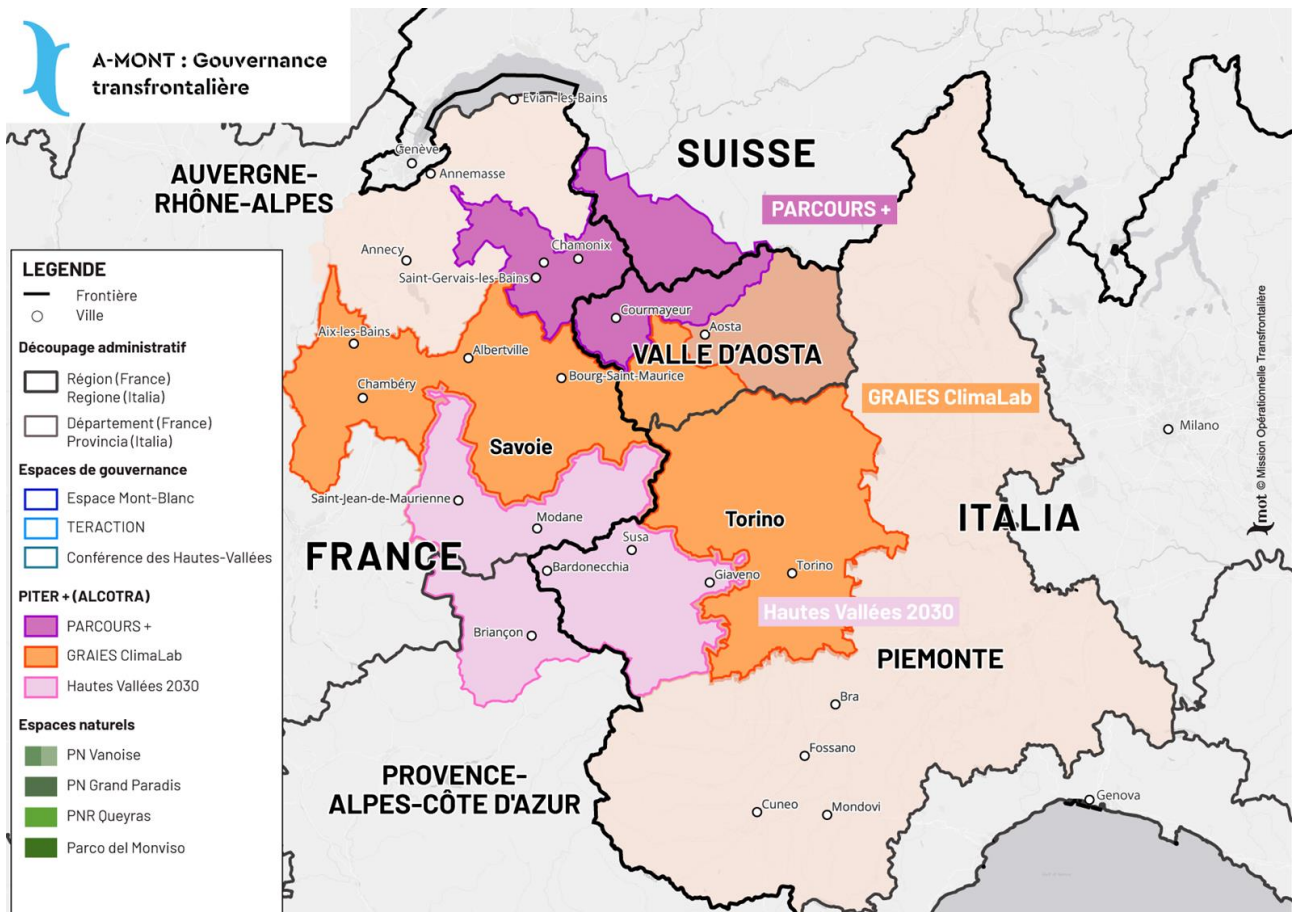
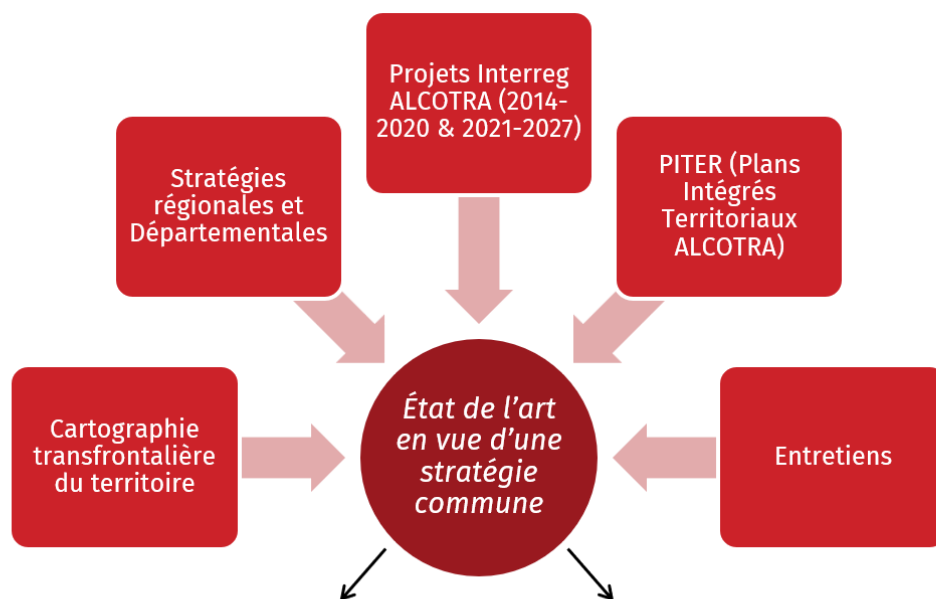


Figure 3 : Carte des PITER+ issue de la cartographie transfrontalière A-MONT

Pour conclure cette première analyse, DIST et AGATE ont mené des entretiens avec des représentants des trois territoires A-MONT, le Département de Savoie, la Région Piémont, et la Région autonome Vallée d'Aoste, afin d'évaluer l'impact et la durabilité de projets réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir. L'ensemble de ces éléments a permis d'établir un état de l'art global du territoire A-MONT et d'en dégager les principales thématiques qui constituent les axes structurants de la stratégie.



Identification des grands axes de la stratégie A-MONT

2. Les axes identifiés

Les axes identifiés par cette analyse sont les suivants :

1. Augmenter l'attractivité du territoire et le bien-être territorial
2. Rendre le territoire plus accessible
3. Conforter la résilience du territoire et de ses activités face au défi climatique
4. « Faire territoire » ensemble en renforçant les échanges et la gouvernance transfrontaliers

Couvrant l'attractivité, l'accessibilité, la résilience climatique et la gouvernance, ces quatre axes résument les principaux défis auxquels est confronté ce territoire alpin, partagé de part et d'autre de la frontière. Afin de préciser les éléments intégrés dans chacun de ces axes, des priorités spécifiques ont été identifiées grâce à un travail collaboratif détaillé ci-après.

II. Description de la méthodologie appliquée pour identifier les priorités de la stratégie

1. Un atelier interactif impliquant élus et techniciens

A la suite de l'identification des axes de la stratégie, correspondant à de grands défis territoriaux, le partenariat A-MONT a souhaité définir des priorités plus précises et détaillées. Pour ce faire, plus de 65 élus et experts techniques des trois territoires A-MONT se sont réunis lors d'un atelier participatif le 12 juin 2025, où ils ont eu l'occasion de s'exprimer, en petits groupes, sur les défis et les priorités pour tous les quatre axes à travers de groupes de travail thématiques. Les discussions ont été axées sur la définition d'objectifs communs pour lesquels la dimension transfrontalière apporte une valeur ajoutée. En rassemblant et en consolidant leurs contributions, enrichies par les discussions menées dans chaque groupe, l'AGATE, le DIST, et la MOT ont pu identifier des priorités spécifiques pour chaque axe de la stratégie. Ces priorités ont ensuite été synthétisées en lien étroit avec les partenaires A-MONT afin de mieux les intégrer dans la stratégie transfrontalière de manière cohérente.

III. Description de la méthodologie appliquée pour identifier les actions de la stratégie

1. Une approche différenciée par axe

La présente stratégie transfrontalière pour les Alpes du Nord intègre plusieurs pistes d'action et des exemples de projets⁴. Toutefois, la méthodologie mise en place pour identifier ces actions varie selon les thématiques abordées et les acteurs les plus adaptés à associer aux réflexions. Afin de recueillir des exemples pertinents et de définir les actions de coopération envisageables, une démarche de concertation différenciée a ainsi été menée en fonction des axes de la stratégie :

Les axes *Augmenter l'attractivité du territoire et le bien-être territorial* et *Conforter la résilience du territoire et de ses activités face au défi climatique* : Pour ces deux axes, le choix a été porté sur une démarche participative afin de mobiliser l'expertise technique des acteurs du territoire transfrontalier A-MONT. Un atelier collaboratif en ligne a été organisé pour chacun des axes. Les priorités préalablement identifiées ont été présentées et enrichies par une réflexion commune autour d'actions à inscrire dans le chapitre correspondant à chaque priorité. Cette phase a été complétée par un vote collectif permettant de hiérarchiser et d'affiner les propositions, en vue de finaliser et consolider la stratégie transfrontalière.

L'Axe *Rendre le territoire plus accessible* : Les actions relatives à cet axe sont tirées de réflexions et travaux menés avec des experts de la mobilité transfrontalière et du projet franco-italien ALCOTRA sur la mobilité et la gouvernance à la frontière franco-italienne : Alcotraité 2 Transports⁵. Ce projet fait suite à une première identification des obstacles, dont ceux liés à l'accessibilité et aux transports, sur l'ensemble de la frontière franco-italienne, dans la continuité du projet Alcotraité⁶. En mobilisant plusieurs experts disposant d'une connaissance approfondie des enjeux, des contraintes et des opportunités en matière de mobilités et d'accessibilité dans les territoires transfrontaliers, ces travaux constituent une base solide et fiable pour l'élaboration des propositions d'actions. Ces deux projets 'meilleure gouvernance de la coopération' intègrent, au sein de leur partenariat, les Régions Piémont et Vallée d'Aoste, à l'origine de l'initiative A-MONT.

L'Axe « *Faire territoire* » ensemble en renforçant les échanges et la gouvernance transfrontaliers : S'agissant d'un axe structurant et transversal, ce dernier a fait l'objet d'un groupe de travail interne (voir la section « [Proposition pour la mise en œuvre de la stratégie transfrontalière](#) »), où les actions relevant de chaque priorité de cet axe ont été identifiées directement par les partenaires du projet A-MONT, chargés de la future animation et de la mise en œuvre de la stratégie. La Région Piémont, la Région autonome Vallée d'Aoste, et le Département de la Savoie s'engagent ainsi à intégrer ces actions pour faire vivre cette stratégie au cours des prochaines années.

Des exemples de projets existants, source d'inspiration pour de nouvelles coopérations, ainsi que des projets qui mériteraient d'être étendus de l'autre côté de la frontière viennent compléter les actions proposées pour chaque priorité (cf. « Projets sur lesquels capitaliser »).

⁴ Cette partie de la stratégie a été inspirée par le [plan d'actions du Schéma de Coopération Transfrontalière de la Métropole de Nice Côte d'Azur \(2020\)](#).

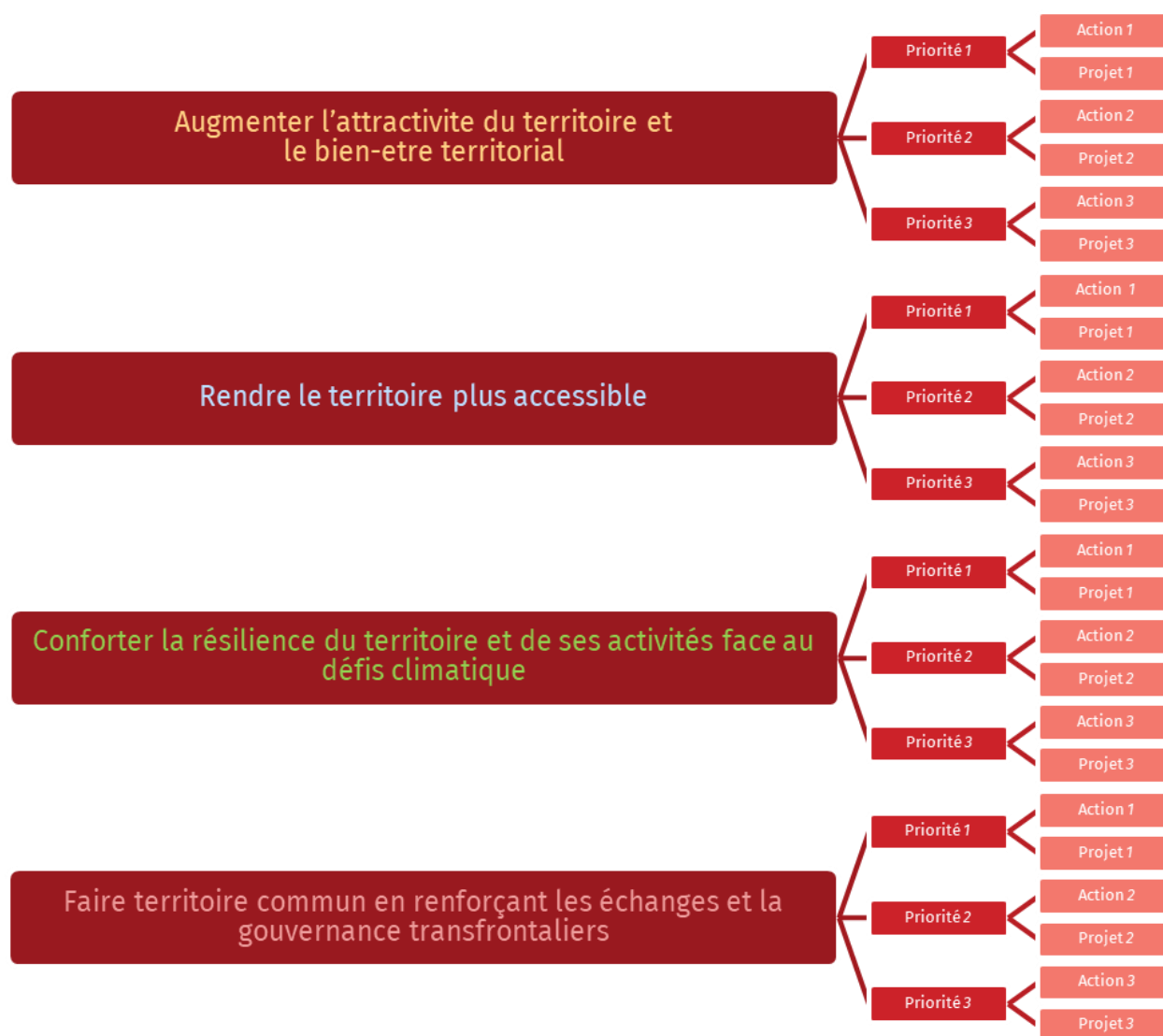
⁵ <https://www.interreg-alcotra.eu/fr/alcotraite-2-transports>

⁶ <https://www.interreg-alcotra.eu/fr/alcotraite>

GUIDE DE LECTURE

En combinant les axes, les priorités et les actions, la stratégie transfrontalière est organisée suivant une logique thématique. Chaque axe forme son propre chapitre, à son tour complété par les priorités et les actions correspondantes.

Schéma présentant la structure générale de la stratégie transfrontalière :



AXE 1 : AUGMENTER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET LE BIEN-ETRE TERRITORIAL

L'attractivité de ce territoire de montagne ne se résume pas à son potentiel touristique : il s'agit d'un enjeu stratégique pour sa vitalité, sa résilience et sa capacité à accueillir et retenir des populations diverses. Dans le contexte spécifique de la zone A-MONT, territoire alpin reconnu à forte vocation touristique, l'enjeu est de construire un territoire vivant, habité à l'année, et non simplement « visité ». L'attractivité devient alors un levier transversal du « bien-être territorial », dans toutes ses dimensions économiques, sociales, résidentielles et culturelles.

Parmi les enjeux d'attractivité du territoire A-MONT :

1. Le maintien d'une population résidente équilibrée dans sa composition

Le vieillissement de la population est une réalité du territoire nécessitant un accompagnement adapté. Cette évolution démographique soulève des questions quant à la capacité à répondre aux besoins croissants des personnes âgées, tant en matière de parcours de santé que de services de proximité. En parallèle, le territoire est confronté à une diminution relative de la population jeune, ce qui peut fragiliser le renouvellement de la main-d'œuvre et la vitalité des communautés locales. Cette dynamique accentue les déséquilibres entre générations

et met en lumière la nécessité de réfléchir à l'attractivité du territoire pour les familles et les jeunes actifs. Pour faciliter une telle transition démographique, il est également important de bien reconnaître le lien entre les zones rurales et urbaines, afin de trouver un équilibre entre les besoins de nouveaux résidents néo-ruraux et les réalités des territoires. Cela répondrait notamment à un actuel manque de sensibilisation en encourageant la communication entre nouvelles et anciennes populations.

2. La présence d'une offre de services au public et de proximité à la hauteur des besoins et des attentes

Soutenir l'attractivité du territoire implique de le rendre plus facilement vivable, un véritable enjeu surtout dans les zones de montagne. Actuellement, la concentration des services en vallée, le manque de connectivité internet, et le manque de services culturels et d'événement locaux à l'année peuvent décourager les gens de s'y installer. Il est donc important d'envisager l'extension de tels services afin d'accroître l'attractivité du territoire.

3. Les conditions d'un parcours résidentiel accessible à tous et à tous les âges de la vie

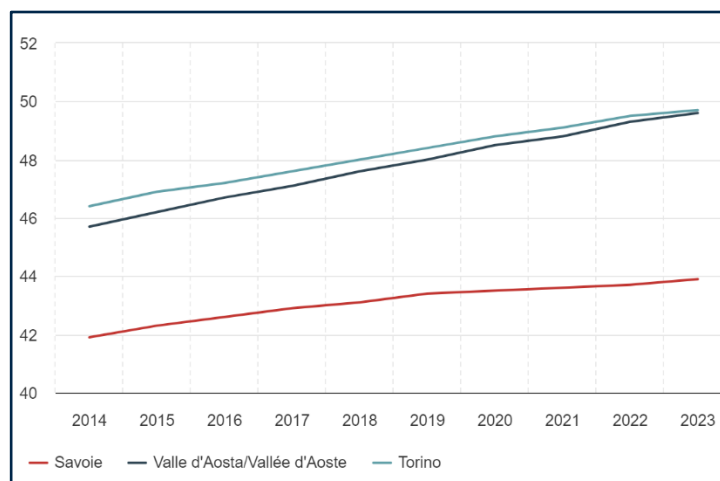


Figure 4: Evolution de l'âge médian par NUTS 3 (2014 - 2024)

Attirer les populations est une chose, les faire rester en est une autre. La surabondance actuelle d'hébergements touristiques rend difficile l'accès au logement pour les habitants, qui cherchent un véritable lieu de vie. Il est donc essentiel d'adapter le territoire afin d'encourager les gens à s'y installer durablement plutôt que de simplement le visiter.

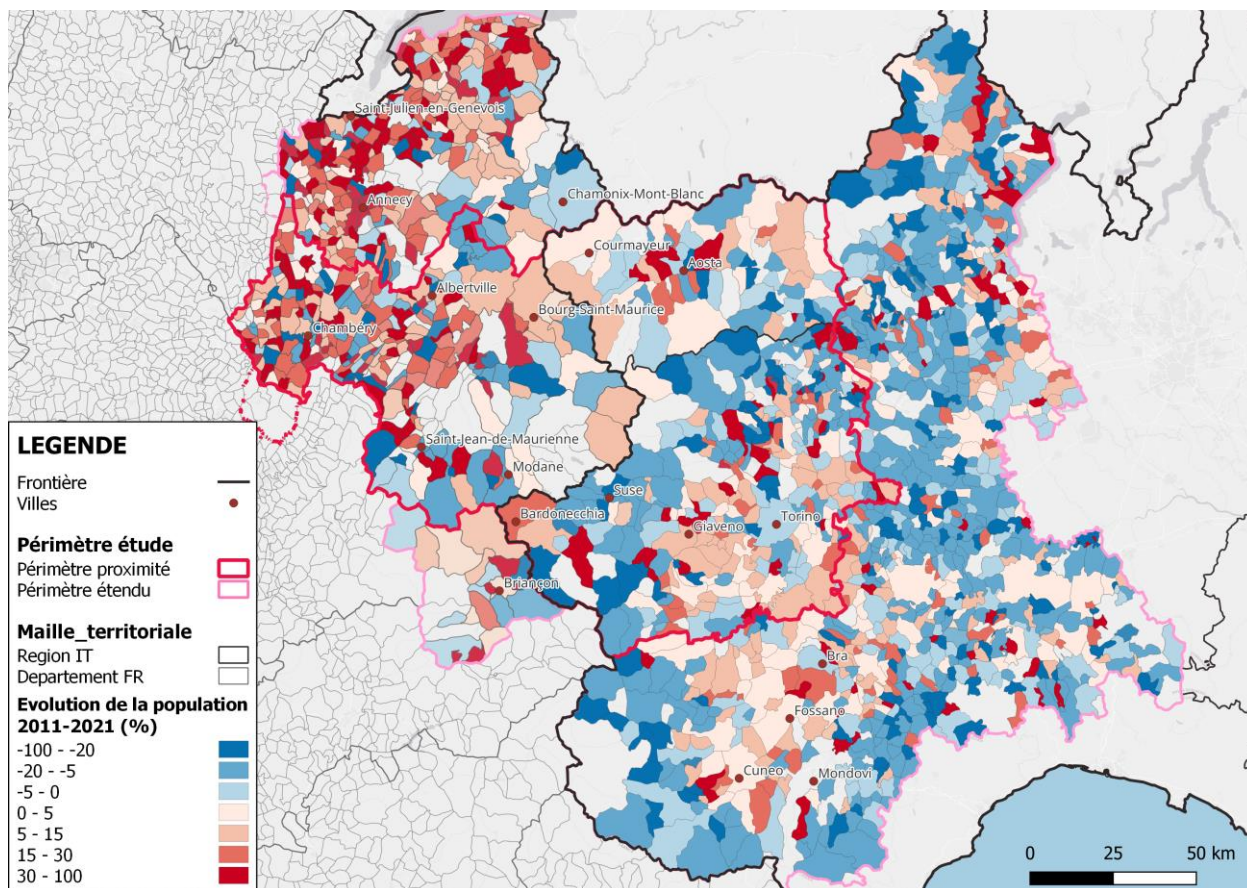


Figure 5 : Evolution de la population (2011 - 2021)

4. Le maintien d'une activité touristique pourvoyeuse d'emplois

« Désaisonnaliser » le tourisme n'est pas lié qu'à l'offre de logements, il est aussi une question économique et climatique. Le territoire A-MONT a besoin d'un tourisme quatre saisons pour limiter les "saisons mortes", qui créent une économie peu stable et inconstante. L'afflux touristique est impacté par le changement climatique qui renforce l'attractivité de populations temporaires lors de la saison estivale en particulier. Répartir cet afflux tout au long de l'année, parallèlement à des efforts visant à rendre les pratiques touristiques plus durables, sera bénéfique tant pour l'environnement que pour les communautés locales.

5. Un équilibre économique entre les différents secteurs d'activités pour une plus forte résilience des territoires

En lien avec l'activité économique trop saisonnière du tourisme, le manque d'économie véritablement circulaire et la difficulté à dynamiser la filière bois posent des risques pour le territoire. Des besoins de formations multi-activités adaptées et de travail à l'année ainsi que le besoin d'une diversification agricole du fait du changement climatique sont importants à considérer pour soutenir l'attractivité économique sur le territoire.

6. Des effets frontières à atténuer pour favoriser l'ouverture et l'innovation commune

Finalement, la réalité frontalière de ce territoire est essentielle à garder à l'esprit. Des politiques spécifiques pour les territoires frontaliers de montagnes pourraient aider à répondre au besoin d'unité, et faire de ces enjeux de vraies priorités partagées. En travaillant à travers la frontière, des priorités communes peuvent être mieux abordées, ensemble.

À partir de ces enjeux, des priorités pour une stratégie transfrontalière ont été discutées et identifiées. Parmi les différents thèmes abordés, le plus fondamental est l'évolution démographique de ces territoires, en particulier des zones de montagne. Cependant, pour relever ce défi de vitalité et de croissance démographique, des mesures doivent être prises dans plusieurs domaines, de la création d'emplois aux services publics et au logement, afin de mieux préparer et façonner l'avenir de ces territoires. Ces priorités sont présentées dans les pages suivantes.

Les compétences des partenaires A-MONT dans le domaine de l'attractivité

<i>Région Piémont</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion (dans les limites des principes fondamentaux fixés par la loi de l'État) du soutien à l'innovation dans les secteurs productifs, l'alimentation, l'organisation sportive, la valorisation du patrimoine culturel et environnemental, ainsi que la promotion et l'organisation d'activités culturelles. • Edicte des normes législatives dans les domaines de l'agriculture et de la sylviculture, des foires et marchés, ainsi que de l'artisanat (à condition que ces normes ne soient pas contraires à l'intérêt national ou à celui d'autres régions) • Actions d'orientation technique et de coordination des organismes gestionnaires pour le développement des infrastructures vertes et bleues
<i>Région autonome Vallée d'Aoste</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion (dans les limites des principes fondamentaux fixés par la loi de l'État) du soutien à l'innovation dans les secteurs productifs, l'alimentation, l'organisation sportive, la valorisation du patrimoine culturel et environnemental, ainsi que la promotion et l'organisation d'activités culturelles. • Valorisation des produits typiques de la Vallée • Gestion des activités artisanales, des foires et des marchés, et des services publics • Financement du service de santé, investissements et qualité des services socio-sanitaires (compétence du « Département santé et bien-être » au sein de l'Assessorat santé, bien-être et politiques sociale) • Gestion des relations avec l'opérateur ferroviaire et les organisations et associations du secteur, notamment en vue de la protection des biens présentant un intérêt historique et muséographique (compétence du service « transports publics » du « Département transports et mobilité durable » au sein de l'Assessorat au développement économique, à la formation et à l'emploi, aux transports et à la mobilité durable).
<i>Département de la Savoie</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement touristique local (partagée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes) • Soutien à l'agriculture et la forêt-filière bois (sous réserve de convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes) • Définition de la politique d'action sociale et médico-sociale du département en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'Etat, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale et prise en charges d'un certain nombre de prestations sociales (personnes âgées, etc.)

- Conduite de l'insertion sociale, protection médico-sociale de la famille et de l'enfance, etc.
- Charge des collèges : constructions, grosses réparations, entretien, gestion de l'accueil, de l'hébergement et la restauration), équipements sportifs.
- Protection du patrimoine, gestion de musées départementaux, enseignement artistique, réseau de bibliothèques, conservation et mise en valeur d'archives départementales
- Aide au maintien de services en milieu rural et urbain (solidarité territoriale)
- Création, aménagement et entretien des routes départementales
- Environnement : élaboration et mise en œuvre d'une politique de protection des espaces naturels sensibles

I. Les priorités et les actions transfrontalières pour augmenter l'attractivité du territoire et le bien-être territorial

1. Soutenir le développement d'une économie diversifiée, résiliente et coopérative, notamment en s'appuyant sur un patrimoine partagé

L'économie de la zone A-MONT est intimement liée à son territoire alpin, dont les caractéristiques naturelles, sociales et culturelles structurent durablement les activités économiques. Cette forte dépendance territoriale constitue à la fois une richesse et une vulnérabilité : lorsque le territoire évolue, sous l'effet du changement climatique, des transformations des usages ou des pratiques sociales, l'économie locale doit impérativement s'adapter pour rester viable.

Dans une grande partie de ce territoire alpin, l'économie de montagne repose historiquement sur le tourisme hivernal, moteur majeur d'emplois et de revenus. Toutefois, ce modèle est aujourd'hui fragilisé, en particulier dans les zones de moyenne altitude. Il devient donc indispensable de repenser le développement touristique dans une approche plus large, intégrée à l'échelle des vallées et articulée avec l'ensemble des composantes de l'économie locale : artisanat, commerce, agriculture, industrie et services.

Dans ce contexte, soutenir une économie diversifiée vise d'abord à renforcer la résilience des territoires alpins face aux chocs climatiques, économiques et sociaux. Le tourisme de station reste un pilier essentiel, mais il doit évoluer pour s'inscrire dans un modèle plus durable, reposant sur quatre axes complémentaires :

- La diversification des activités et la réduction de la dépendance au tourisme hivernal
- L'élargissement de la saison touristique en valorisant les ailes et intersaisons
- Une meilleure gestion des flux et de la fréquentation touristique
- L'adaptation des cadres réglementaires et des conditions de travail dans le secteur touristique

Cette diversification touristique s'appuie naturellement sur une identité transfrontalière forte, issue d'une histoire, de traditions et de pratiques partagées. Le patrimoine bâti, vernaculaire, traditions et lieux culturels tels que les musées constituent un socle commun entre les versants français et italien. Déjà intégrés dans un certain nombre de réseaux transfrontaliers, qui mériteraient d'être renforcés, ces éléments offrent une base solide pour développer une offre économique et touristique distinctive, significative et attractive, tout en confortant le sentiment d'appartenance à un espace alpin commun.

Parallèlement, dans des territoires de montagne marqués par la saisonnalité et la taille réduite des marchés, la résilience économique repose largement sur des modèles d'entrepreneuriat collectif et de pluriactivité. Ces formes d'organisation permettent de sécuriser les parcours professionnels, de mutualiser les ressources, de renforcer la complémentarité des activités, et de favoriser l'installation durable des populations. Leur développement nécessite une action coordonnée en matière de formation initiale et continue, de reconnaissance des parcours pluriactifs et de convergence des politiques publiques de l'emploi, de la formation et du développement économique, dans une logique intégrée et transfrontalière.

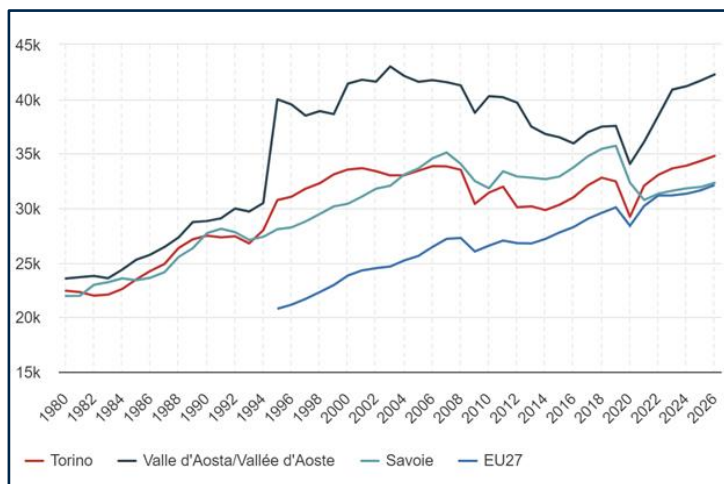


Figure 6 : Evolution du PIB par habitant entre 1980 et 2024

Enfin, le développement d'une économie plus résiliente suppose de renforcer la coopération entre les acteurs économiques de part et d'autre de la frontière. Stimuler les échanges inter-entreprises permet de créer des synergies, de favoriser l'innovation et d'accroître la compétitivité globale du territoire. La mise en place de dispositifs de coopération public-privé, tels que des clubs transfrontaliers d'entreprises, des espaces d'échanges professionnels ou des dispositifs de valorisation des initiatives innovantes, contribue à structurer une dynamique économique collective et visible à l'échelle transfrontalière.

Le renforcement des compétences linguistiques et interculturelles constitue à cet égard un levier essentiel. Il conditionne la mobilité des travailleurs, la création de partenariats commerciaux et la compréhension mutuelle entre acteurs économiques français et italiens. Des programmes de formation, d'immersion linguistique et professionnelle peuvent ainsi soutenir l'émergence d'un véritable marché du travail et de projets économiques transfrontaliers.

Les actions proposées

1.1 Proposer des formations communes sur les métiers de la montagne et les métiers de demain

Former les actifs et surtout les jeunes sur les opportunités de travail dans le territoire transfrontalier, tout en gardant un esprit innovant pour s'adapter et anticiper les changements à venir.

1.2 Créer des produits touristiques communs et pérenniser des initiatives existantes, notamment en matière de tourisme « quatre saisons »

Soutenir la création d'itinéraires, domaines skiables, et d'autres produits, ainsi que la valorisation d'initiatives existantes telles que VIALPS (voir « projets sur lesquels capitaliser »).

1.3 Encourager la découverte du territoire pour les jeunes

Créer davantage d'opportunités pour les enfants et les adolescents afin de leur permettre de mieux appréhender le territoire transfrontalier, en particulier son patrimoine naturel et son histoire, tout en encourageant les échanges immersifs transfrontaliers.

1.4 Soutenir une valorisation conjointe de l'Histoire, des traditions et du patrimoine partagés

S'appuyer sur une culture partagée afin de développer l'offre touristique et encourager l'émergence d'une identité commune et d'un sentiment d'appartenance au territoire transfrontalier (voir les projets DigitAlps et SavoiaExperience).

1.5 Mieux comprendre et prendre en compte les métiers en tension et les difficultés de recrutement

Identifier et analyser les difficultés de recrutement afin d'adapter les politiques d'attractivité, de formation et d'emploi aux besoins réels des territoires et des entreprises, tout en favorisant une adéquation durable entre l'offre et la demande en matière de compétences.

1.6 Promouvoir l'emploi transfrontalier dans un logique de bassin d'emploi ouvert à 360°

Utiliser la proximité de la frontière nationale comme un atout, en stimulant les flux de travailleurs afin de renforcer l'économie locale sur les deux versants.

PROJETS SUR LESQUELS CAPITALISER	
Nom du projet	Objectif
DigitAlps Museum ⁷ (Projet Interreg ALCOTRA)	Créer un musée virtuel transfrontalier pour digitaliser un service public culturel en Savoie, dans les Alpes-de-Haute-Provence, dans la Vallée d'Aoste et à Imperia.
SavoiaExperience ⁸ (Projet Interreg ALCOTRA)	Créer une destination touristique et culturelle commune autour du patrimoine historique de la Maison de Savoie, en favorisant la coopération entre acteurs culturels et touristiques de la Savoie et de Cuneo.
Respiration Jeunesse ⁹ (Projet Interreg ALCOTRA)	Propose aux jeunes de Savoie, Haute-Savoie et Vallée d'Aoste des parcours immersifs, éducatifs et sportifs autour de la montagne et de ses enjeux, favorisant les échanges, la découverte des territoires et des métiers tout en renforçant la cohésion et la citoyenneté transfrontalière des nouvelles générations.
Mi.Mo. Mines de Montagnes ¹⁰ (Projet Interreg ALCOTRA)	Créer un réseau touristique et culturel autour du patrimoine minier alpin en Savoie et en Vallée d'Aoste en valorisant, réhabilitant et mettant en sécurité des sites historiques.
VIALPS ¹¹ (projet faisant partie du PITEM M.I.T.O - Projet Parcours Outdoor Transfrontaliers)	Créer un itinéraire cycliste transfrontalier en connectant les domaines cyclables existants, développer la fréquentation touristique et mettre en valeur le patrimoine des territoires de la Maurienne, du Briançonnais et de la Vallée de Suse.

⁷ <https://interreg-alcotra.eu/fr/digitalps-museum>

⁸ <https://interreg-alcotra.eu/fr/savoiaexperience-un-circuit-touristique-et-culturel-au-coeur-de-leurope>

⁹ <https://www.interreg-alcotra.eu/fr/respiration-jeunesse>

¹⁰ <https://www.interreg-alcotra.eu/fr/mimo-mines-de-montagne>

¹¹ <https://www.cycling-french-alps.com/bike-routes/cycling-holiday/vialps-cross-border-route/>

Terres Monviso ¹² (<i>PI TER+</i>)	Pour la partie méridionale de l'espace A-MONT, capitaliser sur le PITER Terres Monviso (2014 – 2020) pour structurer une coopération durable qui renforce les services et la vitalité du territoire franco-italien du Mont-Viso en anticipant les changements démographiques, économiques et climatiques, soutenant des économies locales durables, renforçant la résilience face aux risques naturels, et développant l'attractivité du territoire.
Montagna 4.0 ¹³ (<i>Initiative italienne</i>)	Rassembler des étudiants, des opérateurs, des entrepreneurs et des institutions de la région alpine afin de se concentrer sur l'activité économique en montagne, en combinant innovation et durabilité, aux côtés d'entrepreneurs et d'étudiants qui contribuent à concevoir des solutions possibles à des problèmes concrets.

2. Préserver une agriculture et une sylviculture qui participent de l'attractivité touristique, de l'économie globale et de la qualité de vie des territoires

En zone de montagne, l'agriculture et la forêt occupent une place centrale, à la fois comme piliers de l'économie locale, supports d'emplois et d'activités touristiques, et comme éléments structurants de l'identité, des paysages et de l'attractivité du territoire. Elles contribuent à l'organisation de l'espace, à la gestion des ressources naturelles et à la valeur ajoutée des filières locales, tout en participant à l'équilibre entre activités économiques et préservation des milieux.

Ces secteurs sont toutefois confrontés à des défis majeurs qui fragilisent leur viabilité économique : les effets du changement climatique, l'imprévisibilité croissante des risques naturels, la désaffection pour les métiers agricoles et forestiers, ainsi que des pressions foncières accrues. L'agriculture apparaît particulièrement exposée, sa pérennité reposant sur sa capacité à maintenir une production économiquement viable tout en préservant les ressources naturelles, l'eau et la biodiversité qui conditionnent sa durabilité à long terme ainsi que le secteur touristique du territoire.

Dans ce contexte, l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers constitue un enjeu économique stratégique. Elle suppose un accompagnement ciblé des acteurs, portant sur l'évolution des pratiques, le choix des espèces et des modes de gestion et l'optimisation de l'usage des ressources, le tout dans une optique d'équilibre entre l'exploitation du sol et le respect des ressources naturelles et de la biodiversité.

Une action structurée est ainsi nécessaire autour de plusieurs leviers secteurs clés :

- La préservation du foncier agricole et forestier face à l'artificialisation des sols
- Une gestion durable et partagée de la ressource en eau et de ses usages
- Le renforcement et la structuration de la filière bois
- La valorisation des métiers agricoles et forestiers pour en renforcer l'attractivité
- La promotion des productions locales à travers les circuits courts

Les actions proposées

¹² <https://www.interreg-alcotra.eu/fr/terres-monviso-0>

¹³ <https://futurealps.it/>

2.1 Soutenir les initiatives en faveur des circuits courts valorisant les produits locaux

Valoriser l'économie locale et appuyer la commercialisation de produits de l'autre côté de la frontière, en encourageant les échanges et les flux de consommateurs au niveau du bassin de vie transfrontalier.

2.2 Promouvoir le rôle des forêts dans la protection des sols et des activités humaines

Un partage de connaissances en transfrontalier pour mieux comprendre comment les forêts peuvent favoriser la régénération des sols et la résilience du territoire face au changement climatique, en lien avec la qualité de vie des habitants et le tourisme.

2.3 Accompagner des investissements pour la valorisation des ressources ainsi que les formations et les partenariats franco-italiens inter-entreprises

Soutenir la filière bois et d'autres ressources locales, tout en renforçant la coopération et collaboration entre les acteurs de chaque versant de la frontière, par exemple en mettant en place des groupes thématiques ou des rendez-vous dédiés dans le cadre de la stratégie A-MONT.

2.4 Soutenir les services de remplacement pour les agriculteurs dans une perspective transfrontalière

Développer un réseau transfrontalier d'agriculteurs et bergers afin de renforcer le support réciproque et soutenir les besoins en personnel qualifié dans le secteur agricole.

2.5 Valoriser les savoir-faire culinaires et alimentaires

Mettre davantage en valeur les traditions liées aux produits et aux pratiques locales, notamment en ciblant le personnel des cantines municipales, EPHAD, scolaires, etc.

2.6 Renforcer la logistique et la sécurité alimentaire, ainsi que la possibilité de mutualiser les transports

Améliorer les offres alimentaires sociales, telles que les paniers solidaires, dans le cadre de circuits courts transfrontaliers (voir plus haut), et soutenir la mise en commun du transport des produits à travers les Alpes.

2.7 Accorder une attention particulière à la filière bois en encourageant le partage d'expériences

Reconnaître l'importance de la filière bois dans l'économie locale et partager les pratiques, telles que le câble forestier, au-delà des frontières au travers d'échanges et de formations.

PROJETS SUR LEQUELS CAPITALISER	
Nom du projet	Objectif
GRAIES ClimaLab ¹⁴ (PITER+)	Renforcer la capacité d'adaptation des territoires alpins au changement climatique en développant une vision commune, des actions innovantes pour la résilience environnementale et socio-économique, et la coopération entre la Savoie, la Vallée d'Aoste et Turin.

¹⁴ <https://www.interreg-alcotra.eu/fr/graies-climalab>

3. Proposer de nouvelles formes d'emplois adaptés aux territoires de montagne et ruraux

Les territoires de montagne et ruraux de la zone A-MONT sont confrontés à des enjeux spécifiques d'emploi liés à la saisonnalité, à la dispersion géographique des activités et à la transformation des modes de travail. Dans ce contexte, l'évolution des formes d'emploi, notamment le travail à distance, constitue une opportunité stratégique pour renforcer l'attractivité économique des territoires.

Plus précisément, le développement du télétravail et l'essor de pratiques hybrides telles que le « workation », qui combine travail à distance et séjour touristique, offrent des opportunités concrètes pour transformer certains visiteurs en habitants. Cette transition suppose toutefois des conditions préalables fortes, au premier rang desquelles figurent une connectivité numérique de qualité, l'accès à des espaces de travail adaptés et un environnement de services compatible avec une activité professionnelle régulière.

L'enjeu principal réside dans la capacité des territoires à transformer ces pratiques en emplois durables et ancrés localement. Outre de faciliter la transition sur le plan logistique, cela implique également d'anticiper le décalage entre les attentes professionnelles des nouveaux travailleurs, souvent issus de milieux urbains, et les réalités économiques de la vie en montagne. Une information claire sur les conditions d'emploi, les opportunités locales et les contraintes spécifiques de ces territoires est indispensable pour sécuriser les parcours professionnels et éviter des installations fragiles.

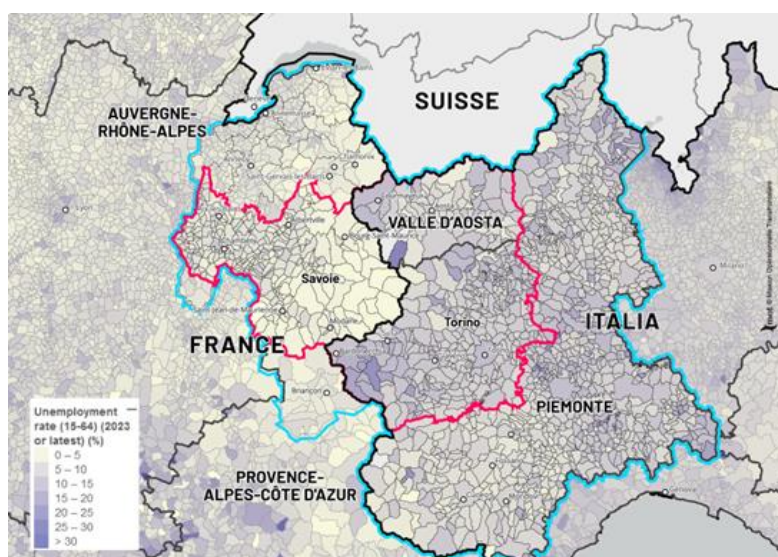


Figure 7 : Taux de chômage des 15 - 64 ans (2023)

Sur le plan opérationnel, ces stratégies reposent sur plusieurs leviers clés : une connectivité numérique performante, indispensable au télétravail ; la capacité à proposer des expériences touristiques immersives permettant de découvrir les modes de vie et les opportunités professionnelles locales ; et des dispositifs d'accompagnement facilitant le passage du séjour temporaire à l'installation pérenne. Elles doivent s'appuyer sur des stratégies de communication ciblées, notamment à destination des jeunes actifs, valorisant à la fois le cadre de vie, les perspectives d'emploi, les formes de pluriactivité et les opportunités entrepreneuriales offertes par les territoires de montagne et ruraux du territoire A-MONT.

Les actions proposées

3.1 Encourager et faciliter l'installation en montagne en développant les services de proximité

Rendre l'offre de soins et les services plus accessibles en renforçant leur maillage territorial, pour désenclaver les zones de montagne et encourager l'installation de nouveaux habitants.

3.2 Mieux comprendre et répondre aux attentes des résidents, y compris en matière d'offre touristique

Sonder et analyser les attentes et les besoins des résidents et des touristes afin de mieux orienter les actions à mener pour répondre.

3.3 Renforcer le développement du télétravail en améliorant les infrastructures numériques

Améliorer la qualité du réseau Internet pour faciliter les connexions dans les zones de montagne, tout en encourageant l'installation de télétravailleurs.

3.4 Promouvoir l'éducation de gestion et finances pour créer des entreprises plus durables

Proposer des formations aux entreprises et aux entrepreneurs afin de fournir une base solide pour le développement économique et d'attirer à la fois des jeunes et des investisseurs.

3.5 Mieux faire connaître aux nouveaux habitants les possibilités en matière d'emploi, de loisirs et l'offre ferroviaire locale

Améliorer la visibilité des services ferroviaires à travers des campagnes de sensibilisation, telles que des livrets destinés notamment aux nouveaux résidents afin de leur présenter le territoire dans tous ses atouts.

PROJET SUR LEQUEL CAPITALISER	
Nom du projet	Objectif
NODES ¹⁵ (Initiative italienne)	Traiter un large éventail de sujets liés à l'innovation dans le Piémont, la Vallée d'Aoste et une partie de la Lombardie, notamment la durabilité et la connectivité numérique dans les zones de montagne (Spoke 4).

4. Adapter l'offre de logements pour la rendre plus adaptée et plus accessible

Le développement économique des territoires de montagne et ruraux ne peut être dissocié d'une offre adaptée en matière de logement. Les besoins sont variés, allant de logements temporaires et de petite taille pour les travailleurs saisonniers à des logements plus spacieux pour les familles s'installant durablement. Or, la pression du marché touristique engendre une forte hausse des prix, tant à l'achat qu'à la location, limitant l'accès au logement pour les actifs. Pour répondre à ces enjeux, il devient urgent d'agir sur plusieurs leviers, notamment pour améliorer les conditions économiques d'accès au logement, diversifier les formats d'habitat pour répondre à la pluralité des situations, et favoriser la mutualisation ou la flexibilité de l'usage des logements saisonniers afin d'optimiser leur occupation à l'année.

Les actions proposées

¹⁵ <https://ecs-nodes.eu/>

4.1 Gérer la concurrence des logements touristiques et des plateformes qui compliquent les conditions de vies des travailleurs

Organiser des groupes de travail afin d'étudier des solutions, y compris réglementaires, à la concurrence entre les logements destinés aux touristes, aux résidents et aux travailleurs, en s'appuyant sur un partage d'expériences avec d'autres régions et le pays voisin.

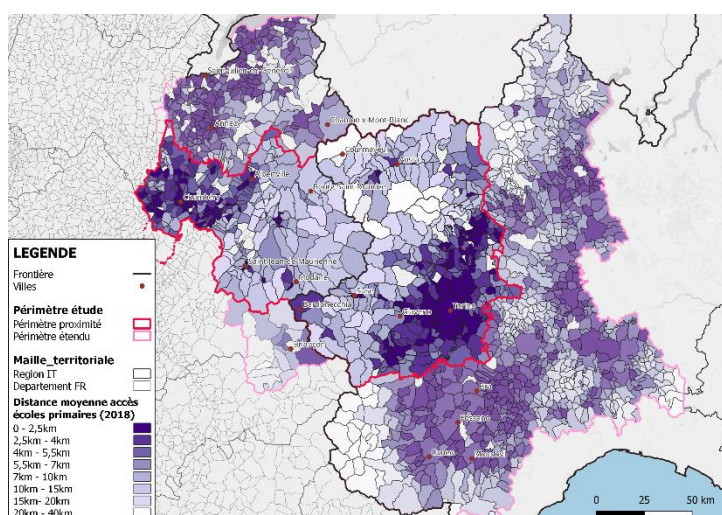
4.2 Adapter les formats de l'offre ainsi que le prix des logements

Développer des logements abordables mieux adaptés aux besoins et aux trajectoires résidentielles des jeunes et des étudiants.

4.3 Améliorer les parcours résidentiels des personnes âgées en favorisant la création de logements inclusifs et intergénérationnels

Encourager le partage d'expériences et la construction de logements pouvant être adaptés aux besoins de différents types de résidents.

5. Maintenir une offre de services et de politiques sociales qui réponde aux besoins des habitants et qui garantisse le bien-être pour toutes les générations



Dans les territoires de montagne et ruraux, le parcours résidentiel des habitants est souvent marqué par des ruptures, qui fragilisent la dynamique démographique locale. Ces territoires deviennent trop fréquemment des étapes transitoires : les jeunes partent se former ailleurs et ne reviennent pas, faute d'opportunités professionnelles adaptées à leurs compétences ; les jeunes familles s'installent temporairement, souvent jusqu'à la fin de l'école primaire, avant de partir vers des zones mieux dotées en collèges ou lycées ; les 45-75 ans restent ou reviennent une fois leurs enfants devenus autonomes ; les personnes âgées de plus de 75 ans quittent le territoire pour des

soucis de mobilité et pour se rapprocher des services de santé, devenus essentiels à leur quotidien.

Pour limiter ces ruptures de parcours et envisager une plus grande stabilité résidentielle des habitants, les territoires doivent proposer des services adaptés aux besoins à chaque étape de la vie. Parmi l'ensemble des services attendus, l'accès aux soins, y compris via la télémédecine, la présence d'une offre éducative de proximité, ainsi que l'accompagnement du vieillissement, sont des leviers clés. Ces services, en plus de répondre aux besoins des populations, sont aussi sources d'emplois locaux. En complément, l'accès à la formation et à des emplois à l'année constitue un facteur décisif pour créer un environnement favorable à l'installation durable des jeunes et des familles. Le maintien et le développement de l'ensemble de ces ressources nécessitent une organisation mutualisée, à des échelles pertinentes, telles que l'intercommunalité ou la vallée.

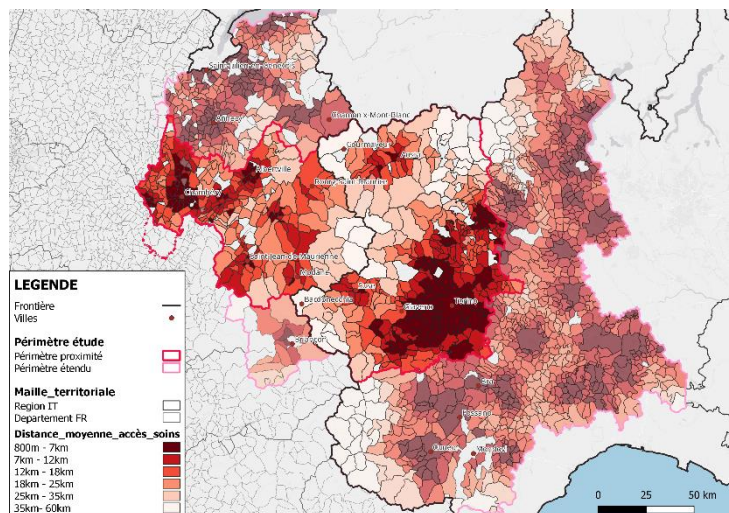


Figure 9 : Distance moyenne d'accès à une structure de soin (2018)

Les actions proposées

5.1 Encourager les approches participatives, la co-conception et la créativité dans l'administration publique

Offrir davantage d'opportunités aux habitants du territoire transfrontalier de jouer un rôle actif dans la prise de décisions et notamment dans l'élaboration des politiques sociales, notamment par des initiatives bénévoles.

5.2 Soutenir l'installation de jeunes familles en améliorant les services scolaires

Faciliter l'accès aux écoles et aux services connexes en augmentant l'offre scolaire et son accessibilité, afin de mieux soutenir et accompagner les jeunes familles du territoire pendant toutes les étapes de la paternité.

5.3 Améliorer le maillage des services

Développer une offre cohérente et diversifiée de services pour tous les âges afin d'améliorer la qualité de vie des résidents.

5.4 Identifier des opportunités de solidarité envers les personnes âgées en impliquant davantage le niveau communal

Tirer parti du fait que le vieillissement est un phénomène commun aux deux côtés de la frontière afin de trouver des solutions communes et locales pour mieux soutenir et fournir des services aux personnes âgées, dans une logique d'hyper-proximité.

5.5 Partager les expériences et les meilleurs pratiques en matière de protection de l'enfance et diffuser les ressources en matière de santé mentale

Offrir davantage d'opportunités aux jeunes de tisser des liens sociaux grâce à des activités ou des voyages destinés aux enfants issus de familles vulnérables, y compris dans un contexte transfrontalier, et explorer les moyens d'améliorer le soutien en matière de santé mentale à destination des adolescents en partageant des bonnes pratiques entre les territoires concernés.

PROJET SUR LEQUEL CAPITALISER	
Nom du projet	Objectif
Pro-Sol ¹⁶ (PITEM - Plan Thématique Intégré)	Favoriser l'intégration socio-sanitaire et soutenir les familles, les femmes, les jeunes et les personnes âgées dans les zones de montagne transfrontalières afin d'améliorer le bien-être dans les Alpes-de-Hautes-Provence, les Alpes-Maritimes, Cuneo, Imperia et la Vallée d'Aoste.

¹⁶ <https://www.pitem-prosol.eu/>

AXE 2 : RENDRE LE TERRITOIRE PLUS ACCESSIBLE

Défi majeur pour les territoires ruraux et de montagne, encore plus prononcé en transfrontalier, la mobilité joue un rôle central dans le développement du territoire. Les contraintes liées au relief et le manque de coordination de part et d'autre de la frontière limitent l'offre de mobilité, contribuant ainsi à un isolement accru. En lien avec l'attractivité et aussi les questions environnementales, l'amélioration de l'accessibilité est une priorité importante pour cet espace du Nord des Alpes.

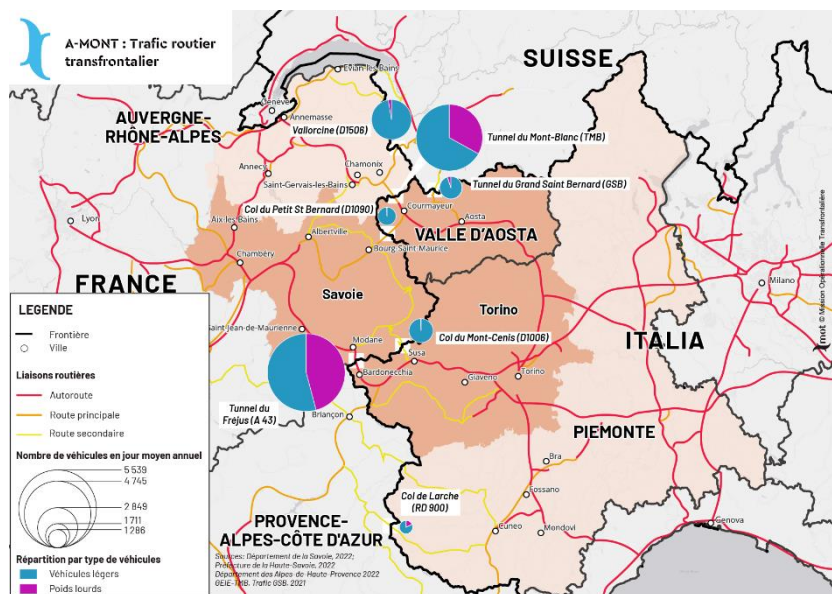


Figure 10 : Le trafic routier transfrontalier

En ce qui concerne la mise en œuvre des actions visant à répondre aux enjeux de perméabilité transfrontalière, il est particulièrement crucial de prendre en compte les différentes compétences des partenaires A-MONT. Bien que le Département de la Savoie partage les défis et les objectifs décrits, il dispose de peu de compétences administratives pour y répondre. Les priorités et les actions décrites dans les pages suivantes servent donc davantage de cadre de référence et d'orientation pour un effort à mener dans le cadre d'un partenariat plus large, qui pourrait nécessiter l'implication de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des collectivités locales disposant de leviers complémentaires à ceux du Département de la Savoie.

Parmi les enjeux d'accessibilité du territoire A-MONT :

1. La présence d'infrastructures de transport public permettant la mobilité quotidienne et l'accessibilité

Les offres de mobilité transfrontalière doivent répondre à la fois aux besoins des actifs et à ceux des touristes. Aujourd'hui encore insuffisantes, elles nécessitent un renforcement significatif, notamment à travers la mise en place d'un système d'information transfrontalier, une billetterie commune, le développement des itinérances à vélo, ainsi qu'une amélioration des offres de bus et de trains régionaux transfrontaliers. Les liaisons ferroviaires constituent un enjeu particulièrement important dans cette zone alpine et posent plusieurs problématiques : des temps de trajet encore trop longs, l'insuffisance de lignes doublées et un déficit de connexions avec la France et la Suisse. Ces difficultés sont particulièrement marquées dans la vallée d'Aoste et la vallée de la Maurienne, qui souffrent d'un réseau ferroviaire local insuffisant.

2. L'offre de mobilité durable

La question de l'accessibilité est étroitement liée à celle de la résilience face au changement climatique. Les territoires alpins doivent répondre à une double contrainte : garantir la mobilité des habitants, des travailleurs et des visiteurs, tout en limitant les impacts environnementaux liés aux déplacements. La dépendance persistante à la voiture individuelle et la nécessité de connecter efficacement des réseaux de transport parfois fragmentés renforcent la complexité de cette problématique. Dans cette perspective, la promotion de la mobilité douce et des transports collectifs constitue un levier essentiel pour élargir les possibilités de déplacement et renforcer la durabilité des systèmes de transport dans ces territoires transfrontaliers.

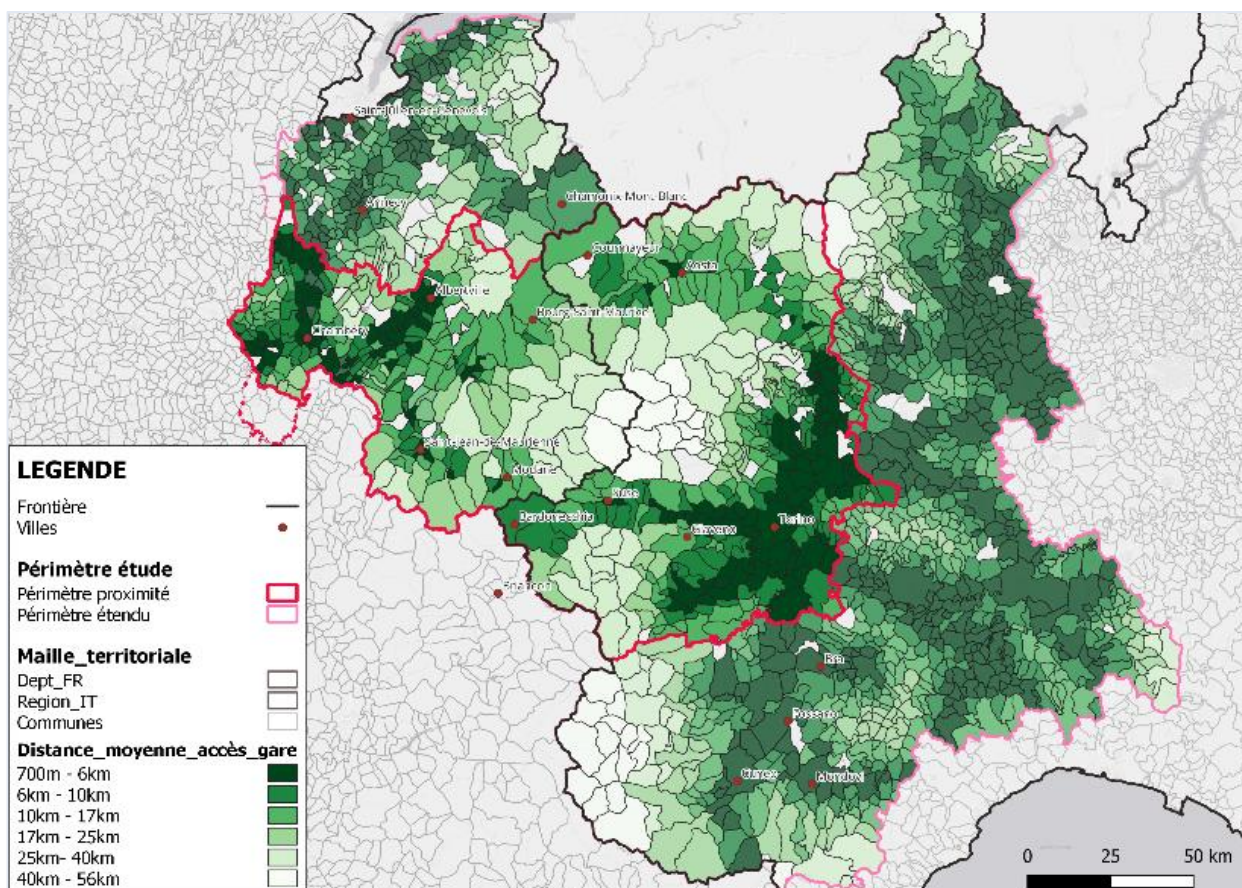


Figure 11 : Accessibilité aux gares (2018)

3. La coordination dans la gestion des transports et l'interopérabilité

L'efficacité des mobilités transfrontalières repose sur une meilleure coordination entre les différents acteurs. Pour les transports collectifs, une articulation renforcée entre régions, départements, intercommunalités et syndicats est nécessaire afin d'optimiser l'offre ferroviaire et routière et de garantir une continuité de service pour les usagers. De la même manière, la gestion des infrastructures exige une coopération étroite entre gestionnaires d'ouvrages. La sécurité du tunnel ferroviaire du Fréjus ou encore la gestion de la viabilité hivernale des axes routiers illustrent l'importance d'une approche commune, fondée sur l'interopérabilité et la mutualisation des moyens. Cette coordination permettrait d'améliorer la fiabilité, la sécurité et la durabilité des mobilités dans cette zone transfrontalière alpine.

4. Les connexions numériques limitées du territoire

Les limites actuelles de la couverture numérique constituent un frein majeur à l'accessibilité et à la fluidité des mobilités dans les territoires alpins. Le décalage entre la Savoie et ses voisins italiens,

où le déploiement de la fibre et la couverture numérique avancent plus lentement, souligne la nécessité d'une approche commune garantissant l'accès au numérique pour tous. Les disparités actuelles compromettent la mise en place d'une information claire, partagée et continue, pourtant essentielle pour organiser les déplacements transfrontaliers.

Au-delà de la question des infrastructures, les territoires sont également confrontés à des défis liés à la fragmentation des données. Les problèmes liés au partage et à l'uniformité des données limitent la possibilité de créer des outils numériques intégrés faciles à comprendre pour les utilisateurs. Cette situation entrave la coordination des services, complique les itinéraires de mobilité et ralentit l'émergence de solutions transfrontalières cohérentes. À titre d'exemple, certaines liaisons, comme celle entre Modane et Briançon, sont aujourd'hui possibles grâce à plusieurs navettes et billetteries différentes, mais il n'existe pas d'information partagée. L'utilisation inégale des technologies numériques, tant par les acteurs institutionnels que par les résidents, accroît le risque d'exclusion et souligne la nécessité d'un accompagnement dans le développement des compétences et des usages, afin de développer une véritable culture numérique.

5. La construction d'interconnaissance culturelle

Le développement d'une mobilité et d'une coopération transfrontalières durables passe aussi par une meilleure compréhension réciproque des pratiques et des cultures locales. L'acculturation aux usages de déplacement constitue un enjeu majeur : par exemple, le covoiturage, encore peu développé en Vallée d'Aoste, était également absent en Savoie avant la mise en place d'une politique incitative qui a permis de lever les freins et de briser certaines idées reçues. Le partage d'expériences et le retour sur ces réussites sont essentiels pour rapprocher les pratiques et développer une culture commune de la mobilité. Les échanges culturels, favorisés par le côtoiement des habitants des deux côtés de la frontière et renforcés par une accessibilité facilitée, sont également essentiels pour reconnaître les points communs et développer une identité transfrontalière au sens plus large.

6. Les liens entre la mobilité, le tourisme et l'économie

La mobilité joue un rôle central dans le développement touristique et économique des territoires de montagne transfrontaliers. Le tourisme estival, qu'il s'agisse de randonnées, de Vélo Tout Terrain, ou d'autres activités de pleine nature, dépend fortement de la qualité et de la fluidité des mobilités transfrontalières. Or, des réglementations différentes de part et d'autre de la frontière freinent aujourd'hui leur déploiement et limitent leur potentiel. Pour relever ces défis, il est nécessaire de renforcer la collaboration entre les secteurs économiques liés au tourisme et de développer des solutions communes favorisant les circulations transfrontalières. Ces mobilités, en facilitant les échanges entre vallées et pays voisins, contribuent également à dynamiser les circuits courts et à soutenir les économies locales.

Ces nombreux enjeux liés à l'accessibilité du territoire A-MONT, que l'on retrouve également souvent dans d'autres zones de la frontière franco-italienne, ont conduit à une réflexion sur les priorités stratégiques à cibler. Celles-ci concernent non seulement le développement de l'offre de services, mais aussi le renforcement de la coordination et la construction d'une culture véritablement partagée entre les deux versants de la frontière. Les priorités à mettre en œuvre, toujours dans une approche transfrontalière, sont énumérées dans les pages suivantes.

Les compétences des partenaires A-MONT dans le domaine d'accessibilité

<i>Région Piémont</i>	<ul style="list-style-type: none">• Direction, promotion, coordination et contrôle des services de transport public local• Définition des orientations pour la planification des transports locaux• Elaboration des plans régionaux de transport• Programmation, attribution, suivi et contrôle des services de transport public local et ferroviaire par l'Agence piémontaise de la mobilité• Collecte, traitement et publication de données relatives aux transports publics et à la mobilité par l'Observatoire régional de la mobilité
<i>Région autonome Vallée d'Aoste</i>	<ul style="list-style-type: none">• Coordination, planification et promotion de la mobilité durable, par le biais de services adéquats, d'infrastructures appropriées et de mesures incitatives (compétence du « Département des transports et de la mobilité durable » au sein de l'Assessorat au développement économique, à la formation et à l'emploi, aux transports et à la mobilité durable)• Supervise et coordonne les activités liées au système de billetterie intégré des transports publics (compétence du service « transports publics » du « Département transports et mobilité durable » au sein de l'Assessorat au développement économique, à la formation et à l'emploi, aux transports et à la mobilité durable).
<i>Département de la Savoie</i>	<ul style="list-style-type: none">• Entretien des routes départementales• Gestion de la circulation• Planification d'itinéraires de randonnée, y compris pour véhicules motorisés

I. Les priorités et les actions transfrontalières pour rendre le territoire plus accessible à travers les Alpes

1. Renforcer les échanges, la coordination et créer une culture commune de l'accessibilité

Dans la perspective de renforcer les échanges, il est essentiel de ne pas repartir de zéro, mais de capitaliser sur les bases déjà existantes en cherchant à mieux les coordonner. Chaque territoire dispose en effet de structures, de services et d'expériences propres, avec leurs modes de fonctionnement et leurs réglementations spécifiques. L'objectif n'est donc pas d'ajouter de nouvelles strates, mais de valoriser l'existant en développant l'interconnaissance et l'acculturation entre intercommunalités, syndicats, associations et habitants.

Le renforcement des échanges culturels et des coopérations à travers la frontière constitue un levier majeur. Cette interconnaissance, nourrie par le partage de bonnes pratiques et de retours d'expérience sur des initiatives concrètes telles que le covoiturage ou la mobilité douce, permet non seulement de diffuser des solutions opérationnelles, mais aussi d'accompagner un changement durable des comportements et des habitudes de déplacement. La coopération transfrontalière joue à cet égard un rôle clé pour soutenir et inspirer les politiques locales, en facilitant l'appropriation de nouvelles pratiques par les habitants et les visiteurs.

Améliorer la coordination implique de tendre vers une gestion commune des procédures, des outils et de certains modes de transports, tels que les lignes ferroviaires, la viabilité hivernale, la sécurité, la gestion du trafic, et la météorologie, et éventuellement de définir une structure pour assurer cette coordination. L'innovation doit occuper une place centrale dans cette démarche, avec l'exploration de solutions nouvelles comme la mise en place d'une agence de mobilité transfrontalière, en s'appuyant sur les structures déjà existantes de part et d'autre de la frontière. Afin de parvenir à ces objectifs, il sera indispensable d'associer l'ensemble des gestionnaires impliqués dans le domaine de l'accessibilité, afin de couvrir toutes les thématiques concernées.

Les actions proposées

1.1 Assurer des synergies avec les projets existants sur la mobilité et l'accessibilité

Suivre et s'impliquer, dans la mesure du possible, dans les projets franco-italiens tels que Alcotraité 2 Transports et le projet « Se Déplacer » du PITER+ Hautes Vallées 2030.

PROJETS SUR LESQUELS CAPITALISER	
Nom du projet	Objectif
Alcotraité 2 Transports ¹⁷ (Projet Interreg ALCOTRA)	Renforcer la gouvernance transfrontalière des transports sur toute la frontière franco-italienne, en capitalisant sur les résultats du précédent projet Alcotraité ¹⁸ . Ce projet inclut la création d'un hub transfrontalier qui rassemble en un seul endroit les informations sur les offres de transport transfrontalières, en français et en italien.
Se Déplacer ¹⁹ (Projet dans le cadre du PITER+ Hautes Vallées 2030)	Influencer et mettre en place des solutions de transports publics ou partagés, tant interurbain que de proximité, afin de réduire l'impact sur l'environnement sensible de montagne dans les Hautes Vallées.

2. Développer l'offre de service multimodale locale et transfrontalière, pour tous et au quotidien

La topographie et le climat montagnards constituent des contraintes pour les projets d'amélioration de l'accessibilité. Comme pour les liens soutenant la coordination et les échanges, l'approche la plus efficace consiste souvent à s'appuyer sur les infrastructures et les nœuds intermodaux existants afin de renforcer les réseaux transfrontaliers, par rail comme par route, et de faciliter les déplacements au quotidien sans lancer de nouveaux projets complexes et coûteux. L'enjeu central est de garantir une meilleure lisibilité des offres et un accès simplifié aux services, condition essentielle pour créer une véritable dynamique de mobilité transfrontalière et assurer des liens permanents entre les territoires. L'ambition est double : améliorer la vie quotidienne des habitants et renforcer l'attractivité des territoires, tant sur le plan économique que touristique.

¹⁷ <https://www.interreg-alcotra.eu/fr/alcotraite-2-transports>

¹⁸ <https://www.interreg-alcotra.eu/fr/alcotraite>

¹⁹ <https://interreg-alcotra.eu/fr/se-deplacer-dans-les-hautes-vallees>

Pour atteindre ces objectifs, il s'agit de développer une plateforme multiservices permettant d'améliorer l'information et l'orientation des usagers, ainsi qu'un outil commun de type « pass » intermodal et transfrontalier, avec un accent mis sur les plus jeunes. L'échange des données et le renforcement des circuits courts sont aussi des leviers importants. Lors du développement de l'offre de services, il est essentiel de considérer les besoins du public. La mise en place d'un service de transport à la demande, en renforçant les liaisons ferroviaires et la cadence, permettrait d'offrir un service mieux adapté aux utilisateurs. La tarification du tunnel du Fréjus mériterait également d'être revue afin de faciliter les déplacements pour les résidents des bassins de vie à la sortie du tunnel.

Les actions proposées

2.1 Accompagner la mise en œuvre progressive des préconisations de l'étude prospective sur les modalités multimodales en lien avec le futur Tunnel Euralpin Lyon Turin (TELT)

Suivre les travaux du TELT et de la Conférence des Hautes Vallées (CHAV) à ce sujet²⁰. Les résultats de ce travail ont été présentés en février 2026²¹.

2.2 Garantir la lisibilité et la visibilité de l'offre transfrontalière sur le territoire

Faciliter l'accès aux informations, bilingues, pour les habitants et les touristes, tout en uniformisant la billettique entre le versant italien et français.

2.3 Mettre en place des réductions pour la traversée du tunnel routier pour les résidents

Offrir des avantages pour les habitants du territoire afin de faciliter leurs déplacements, dans la logique de bassin de vie transfrontalier. (cf. expertise juridique « B-solutions » de la Commission européenne pour le compte du Syndicat du Pays de Maurienne, 2023)²².

PROJET SUR LEQUEL CAPITALISER	
Nom du projet	Objectif
Alcotraité 2 Transports ²³ (Projet Interreg ALCOTRA)	Renforcer la gouvernance transfrontalière des transports sur toute la frontière franco-italienne, en capitalisant sur les résultats du précédent projet Alcotraité ²⁴ . Ce projet inclut la création d'un hub transfrontalier qui rassemble, en un seul endroit, les informations sur les offres de transport transfrontalières, en français et en italien.

²⁰ <https://www.telt.eu/fr/chav-telt-avenir-mobilite-vallees/>

²¹ Résultats de l'étude : <https://www.telt.eu/fr/la-mobilite-alpine-transfrontaliere-integree-entre-lyon-et-turin/>

²² https://www.aebr.eu/wp-content/uploads/2023/12/133_Report_Syndicat-Maurienne_Vellano.pdf

²³ <https://www.interreg-alcotra.eu/fr/alcotraite-2-transports>

²⁴ <https://www.interreg-alcotra.eu/fr/alcotraite>

AXE 3 : CONFORTER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE SES ACTIVITES FACE AU DEFI CLIMATIQUE

Les effets du changement climatique, caractérisés par des événements météorologiques extrêmes et un dérèglement généralisé du climat, sont particulièrement ressentis en montagne. Ces évolutions engendrent de nouveaux défis, exacerbés par l'imprévisibilité et la gravité des phénomènes, et obligent les territoires à s'adapter pour renforcer leur résilience face à ces changements.

Le territoire A-MONT est largement constitué d'espaces à dominante naturelle, notamment en Savoie et en Vallée d'Aoste, et d'espaces agricoles. Plusieurs zones naturelles protégées bordent la frontière, accueillant une biodiversité considérable, tout en offrant un produit touristique à valoriser et à préserver. Cette richesse est menacée par la hausse des températures et la baisse des précipitations dans ces zones, ce qui impacte aussi l'économie alpine. Face à ces changements, le défi est double : atténuer l'effet des activités qui contribuent au réchauffement climatique et s'adapter aux réalités déjà en œuvre.

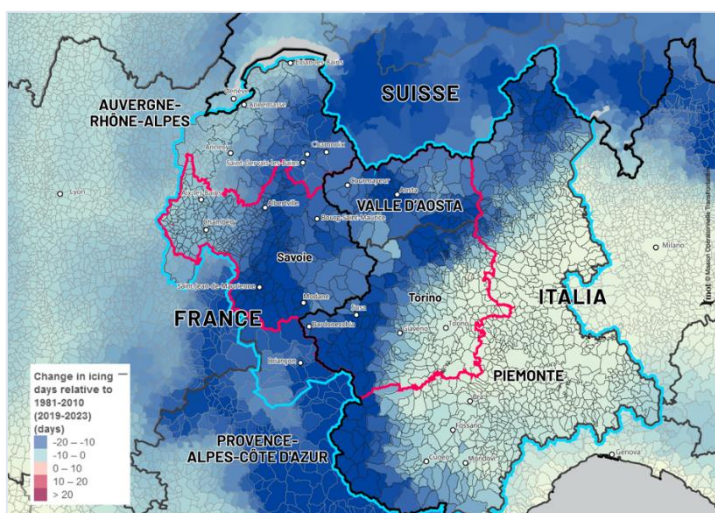


Figure 12 : Changement du nombre de jours de gel (2019-2023 par rapport à 1981-2010)

Parmi les enjeux de résilience face au défi climatique du territoire A-MONT :

1. *Équilibres environnementaux durables*

L'adaptation du territoire et de ses usages pour renforcer sa résilience est un exercice d'équilibriste. Trois thématiques ressortent comme étant particulièrement saillantes : l'agriculture, le tourisme et la biodiversité. Les espaces naturels sont menacés par un tourisme essentiel à l'économie alpine, mais qui n'est pas suffisamment maîtrisé et qui conduit souvent à une surfréquentation des sites naturels. Dans le même ordre d'idées, l'agriculture joue un rôle central dans l'économie qui soutient le territoire A-MONT, mais risque de dégrader les sols et nécessite une quantité importante d'eau, une ressource de plus en plus précieuse. De ces dynamiques, l'économie ressort comme un élément important à prendre en compte, soutenant une fois de plus la nécessité de développer les circuits courts, notamment pour les productions alimentaires.

2. *Agir concrètement face aux défis partagés*

Les effets néfastes du changement climatique continuent de se manifester sans ralentir, et les territoires risquent de ne pas être suffisamment préparés pour y faire face. Compte tenu de l'urgence de la situation, la réponse doit être forte, rapide et unifiée. Un plan d'action à long terme doit impérativement être accompagné par un plan à court terme, proposant des mesures concrètes pour répondre aux menaces immédiates. Les phénomènes météorologiques extrêmes ne connaissent pas de frontières, et la gestion de ces risques doit être un effort commun afin d'être aussi efficace que possible. Cela implique d'adapter

l'aménagements du territoire aux contraintes locales et anticiper ainsi les crises à venir, en mettant en œuvre des mesures de gestion et de régulation conjointes.

3. Mettre l'humain au cœur des transitions

Le manque d'engagement fort concerne toutes les parties prenantes, des résidents aux élus en passant par les acteurs économiques. Un changement de discours, mettant l'accent sur l'acceptation du changement, pourrait donner un sens à l'action visant à mieux adapter les territoires aux réalités et éviter de décourager la réactivité. La sensibilisation apparaît comme une priorité importante, accompagnée de la possibilité donnée aux jeunes générations de s'exprimer pour façonner le territoire et jouer un rôle actif dans la construction de son avenir.

4. La ressource en eau

La ressource en eau du territoire A-MONT, utilisée à diverses fins telles que l'agriculture, est précieuse et doit être protégée contre les perturbations climatiques. Le renforcement des capacités de gestion des ressources, ainsi que la capacité à gérer les crises hydro-écologiques, sont essentiels à la prospérité de la région et de ses habitants.

La nécessité d'une action coordonnée et de réponses adaptées aux caractéristiques spécifiques du territoire afin de relever ces défis communs façonne les priorités de la stratégie transfrontalière énumérées ci-dessous. Elles tiennent compte des enjeux économiques et humains profondément liés à la gestion des espaces naturels, ainsi que des changements auxquels le territoire est actuellement confronté et auxquels il continuera de l'être. La réactivité et l'adaptabilité restent donc essentielles pour renforcer la résilience du territoire A-MONT.

Les compétences des partenaires A-MONT dans le domaine de l'environnement	
<i>Région Piémont</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Protection, valorisation et restauration du capital naturel et des services écosystémiques • Protection et valorisation du réseau Natura 2000, du patrimoine naturel et de la biodiversité • Valorisation durable et financement du système des zones naturelles protégées régionales
<i>Région autonome Vallée d'Aoste</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de protection, de gestion et de restauration du patrimoine naturel protégé (zones naturelles protégées régionales, sites Natura 2000, jardins botaniques alpins...) • Planifie, met en œuvre et supervise les mesures visant à valoriser les zones naturelles protégées et le patrimoine naturel régional • Coordonne les activités avec les entités chargées de la gestion des parcs nationaux • Collabore avec le département Environnement, la structure « Biodiversité, durabilité et zones naturelles protégées » à l'organisation d'initiatives dans le domaine de l'information, de la formation et de l'éducation environnementale
<i>Département de la Savoie</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des espaces naturels sensibles • Soutien aux communes pour l'eau, l'assainissement et l'entretien des cours d'eau

I. Les priorités et les actions transfrontalières pour conforter la résilience du territoire et de ses activités humaines face au défi climatique

1. Réduire l'impact environnemental des activités humaines et renforcer les actions d'atténuation des effets du changement climatique

Les territoires de montagne de la zone A-MONT sont particulièrement exposés aux effets du changement climatique, ce qui renforce l'urgence d'agir sur ses causes structurelles en réduisant l'empreinte carbone des activités humaines.

Le développement des énergies renouvelables constitue un aspect clé des actions d'atténuation. Une gestion concertée des ressources du territoire, à l'échelle transfrontalière, permettrait d'optimiser leur potentiel et de renforcer l'autonomie énergétique. Les ressources hydriques locales offrent notamment des opportunités importantes en matière de production hydroélectrique, à condition que leur exploitation s'inscrive dans une approche équilibrée et respectueuse des écosystèmes. La création de communautés énergétiques transfrontalières apparaît comme un outil à étudier pour mutualiser les investissements, partager les bénéfices et favoriser une production et une consommation locales d'énergie bas carbone.

Parallèlement, la réduction des émissions liées aux déplacements constitue un enjeu prioritaire en matière d'atténuation. Le déploiement de nouveaux aménagements et de services en faveur des mobilités douces et partagées (transports collectifs adaptés aux contraintes de la montagne, covoiturage, itinéraires cyclables et piétons) permet de limiter la dépendance à la voiture individuelle.

Parallèlement, la réduction des émissions liées aux déplacements constitue un enjeu prioritaire en matière d'atténuation. Le déploiement de nouveaux aménagements et de services en faveur des mobilités douces et partagées (transports collectifs adaptés aux contraintes de la montagne, covoiturage, itinéraires cyclables et piétons) permet de limiter la dépendance à la voiture individuelle.

La préservation des espaces naturels et forestiers participe également aux stratégies d'atténuation, en tant que puits de carbone et supports essentiels de la biodiversité. Face aux pressions croissantes liées à la fréquentation et aux usages, il est nécessaire de mieux encadrer les pratiques, de renforcer les moyens de gestion et de proposer des alternatives compatibles avec les objectifs de protection de l'environnement. Ces actions visent à concilier attractivité du territoire, respect des milieux et réduction des impacts carbone indirects liés aux usages non maîtrisés.

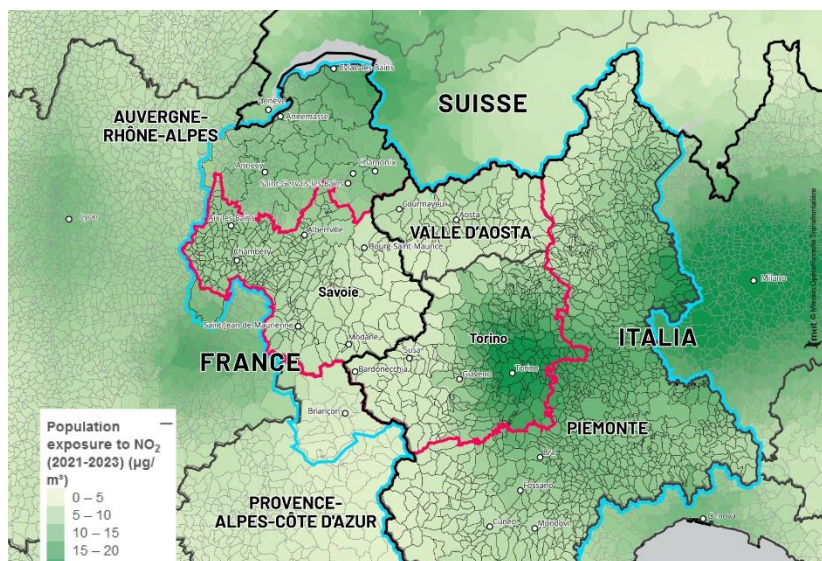


Figure 13 : Population exposée au dioxyde d'azote (NO₂)

Enfin, si la sensibilisation demeure un levier d'accompagnement, elle doit être orientée vers le soutien opérationnel aux changements de pratiques, notamment par des outils communs et lisibles à l'échelle transfrontalière (chartes, signalétique harmonisée, information multilingue). L'objectif n'est pas uniquement de diffuser des messages, mais de faciliter l'appropriation de comportements compatibles avec les objectifs climatiques, en particulier auprès des nouveaux usagers et des générations futures.

Les actions proposées

1.1 Améliorer le réseau de transport et mobilité douce

Développer et renforcer l'offre de transport, en privilégiant la mobilité douce et alternative (bus électriques, location de vélos, covoiturage, etc.), notamment aux seins des espaces naturels protégés.

1.2 Renforcer le recours à la biomasse, tout en tenant compte des limites à son approvisionnement

Réfléchir à la diversité des utilisations de la biomasse dans une perspective de durabilité et de production locale, en partageant des bonnes pratiques et des idées de part et d'autre de la frontière.

1.3 Appuyer l'ingénierie naturaliste pour renforcer l'atténuation et la gestion durable, avec un accent sur la filière bois

Mieux anticiper et analyser les impacts des activités humaines sur l'écosystème afin de soutenir les filières et l'artisanat locaux de manière durable et respectueuse de l'environnement.

1.4 Etendre les expérimentations sur la méthanisation agricole et l'agrivoltaïsme de part et d'autre de la frontière

Tirer parti de l'expérience française pour développer l'utilisation des énergies renouvelables liées à l'agriculture locale de l'autre côté de la frontière (ex. agrivoltaïsme).

1.5 Soutenir une stratégie alimentaire durable et les circuits courts

Créer et renforcer les liens transfrontaliers afin de favoriser les échanges commerciaux de proximité entre les territoires voisins et stimuler ainsi l'économie locale.

PROJETS SUR LESQUELS CAPITALISER	
Nom du projet	Objectif
CLIMACT ²⁵ (Projet Interreg ALCOTRA)	Définir une stratégie pour la transition du secteur de la construction vers la résilience climatique transfrontalière, testée dans les territoires pilotes de Chivasso (IT) et Breil-sur-Roya (FR).
Cœur Résilient ²⁶ (Projet dans le cadre du PITER Hautes Vallées Cœur des Alpes)	Renforcer la sécurité et la résilience des communautés de montagne, grâce à la mise en réseau des compétences des acteurs concernés et à la définition de mesures d'atténuation des risques naturels, en particulier des risques hydrogéologiques.

²⁵ <https://interreg-alcotra.eu/fr/climact-adaptation-climatique-et-durabilite-integree-dans-les-systemes-devaluation-lechelle-du>

²⁶ <https://www.interreg-alcotra.eu/fr/coeur-resilient>

AGIR ²⁷ (Projet dans le cadre du PITER+ Hautes Vallées 2030)	Accroître et partager les connaissances pour faire face aux défis du changement climatique et accompagner les entreprises des Hautes Vallées à travers la collecte, l'analyse et la réinterprétation des études et des méthodologies disponibles à différentes échelles.
GRAIES ClimaLab ²⁸ (PITER+)	Renforcer la capacité d'adaptation des territoires alpins au changement climatique en développant une vision commune, des actions innovantes pour la résilience environnementale et socio-économique, et la coopération entre la Savoie, la Vallée d'Aoste et Turin.

2. Adapter le territoire aux effets du dérèglement climatique, ensemble

L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes impose le renforcement de la capacité de préparation et de réponse des territoires alpins. Cette résilience ne peut être pleinement atteinte qu'à travers une collaboration renforcée entre les deux versants de la frontière. Cela suppose de définir des priorités communes, en tenant compte des secteurs particulièrement exposés comme l'agriculture, et de mutualiser les connaissances, les données et les bonnes pratiques. Au-delà du diagnostic, et compte tenu de l'urgence de la situation, l'enjeu est d'agir rapidement pour développer des solutions opérationnelles, en s'appuyant sur les ressources existantes plutôt qu'en multipliant les analyses qui pourraient retarder l'action. L'adaptation implique également de se projeter dans des scénarios futurs qui pourraient différer profondément du présent, en anticipant les compétences et les métiers nécessaires, notamment dans le domaine de la protection de l'environnement et de la gestion des risques.

Les actions proposées

2.1 Identifier les mesures requises pour répondre au changement climatique afin d'orienter les appels à projets FEDER

Définir clairement des objectifs concrets et des mesures à prendre afin de rendre la distribution des fonds plus efficace et mieux ciblée.

2.2 Favoriser l'émergence de protocoles communs de gestions des risques par-delà la frontière

Renforcer les capacités de gestion des risques en collaborant avec les acteurs de l'autre côté de la frontière et en s'inspirant d'autres territoires transfrontaliers de montagne (ex. des protocoles de coopération conjoints dans les Pyrénées).

2.3 Mieux suivre, modéliser et calculer la quantité d'eau et de neige

Renforcer la capacité à mieux prévoir les changements en matière de sécheresse, de précipitations et de fonte des glaciers afin d'anticiper les pénuries d'eau potentielles (ex. des refuges de montagne).

²⁷ <https://interreg-alcotra.eu/fr/agir>

²⁸ <https://www.interreg-alcotra.eu/fr/graies-climalab>

2.4 Soutenir un modèle ESG²⁹ pour accompagner les micros et petites entreprises

Ne pas négliger les micro et petites entreprises dans les considérations environnementales et veiller à ce qu'elles bénéficient d'un soutien adéquat afin d'atténuer l'impact environnemental et social de leurs activités.

PROJETS SUR LESQUELS CAPITALISER	
Nom du projet	Objectif
ACLIMO ³⁰ (Projet Interreg ALCOTRA)	Fournir un soutien concret au territoire et ses parcs transfrontaliers pour une transition durable des activités humaines, dans le but de préserver le patrimoine naturel, grâce à une meilleure connaissance des effets du changement climatique sur les habitats et les espèces les plus vulnérables à la réduction de la ressource hydrique.
Cœur Résilient ³¹ (Projet dans le cadre du PITER Hautes-Vallées Cœur des Alpes)	Renforcer la sécurité et la résilience des communautés de montagne, grâce à la mise en réseau des compétences des acteurs concernés et à la définition de mesures d'atténuation des risques naturels, en particulier des risques hydrogéologiques.
AGIR ³² (Projet dans le cadre du PITER+ Hautes Vallées 2030)	Accroître et partager les connaissances pour faire face aux défis du changement climatique et accompagner les entreprises des Hautes Vallées à travers la collecte, l'analyse et la réinterprétation des études et des méthodologies disponibles à différentes échelles.
GRAIES ClimaLab ³³ (PITER+)	Renforcer la capacité d'adaptation des territoires alpins au changement climatique en développant une vision commune, des actions innovantes pour la résilience environnementale et socio-économique, et la coopération entre la Savoie, la Vallée d'Aoste et Turin.

3. Favoriser une gestion commune d'espaces et ressources

L'environnement, y compris les ressources et les espaces naturels, est par nature transfrontalier. Étant donné que les défis environnementaux ne s'arrêtent pas aux frontières, une gestion conjointe est essentielle pour assurer un suivi efficace dans l'intérêt de tous. En particulier, la gestion commune des forêts afin de mieux les protéger et les valoriser, notamment par le biais de la filière bois et d'un label commun pour les produits qui en sont issus, apparaît comme essentielle. Une gestion partagée faciliterait également la lutte contre les espèces envahissantes et les parasites qui affectent sans distinction les deux côtés de la frontière. Ce besoin de gestion partagée s'applique également à l'eau, en lien avec l'agriculture et le tourisme. Cela concerne non seulement la quantité d'eau, qui peut être menacée à long terme par le changement climatique, mais aussi sa qualité, qui répond à des exigences différentes selon son utilisation.

²⁹ L'ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est un cadre utilisé pour garantir la durabilité et la performance éthique des organisations.

³⁰ <https://www.interreg-alcotra.eu/fr/aclimo>

³¹ <https://www.interreg-alcotra.eu/fr/coeur-resilient>

³² <https://interreg-alcotra.eu/fr/agir>

³³ <https://www.interreg-alcotra.eu/fr/graies-climalab>

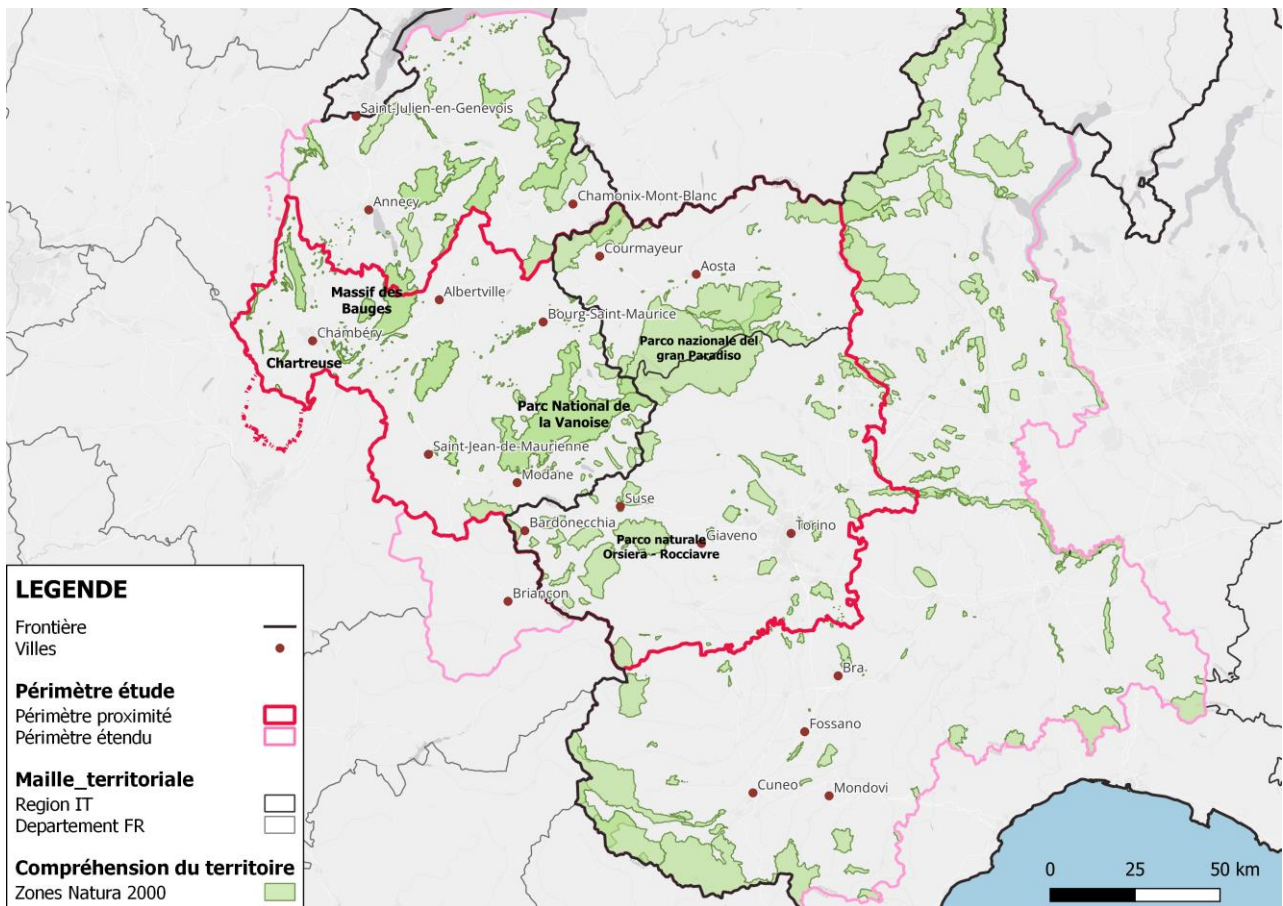


Figure 14 : Zones Natura 2000

Les actions proposées

3.1 Renforcer une gestion commune de l'eau et de la neige

Favoriser la coordination transfrontalière en matière de gestion de la neige, par exemple entre les stations de ski, et de l'eau, à la fois pour son usage et pour la gestion des risques.

3.2 Harmoniser les données et créer des bases de données communes

Créer des données harmonisées qui soient compatibles des deux côtés de la frontière, ainsi qu'une éventuelle base de données partagée pour faciliter la coordination des initiatives et des politiques. Une première identification des types de données prioritaires pourrait guider ce travail, en capitalisant sur le projet Observ'Alp (2023-2026) dans les Alpes du Sud.

3.3 Soutenir un rapprochement toujours plus étroit entre les deux parcs naturels frontaliers

Renforcer la coopération entre le Parc national de la Vanoise (FR) et le Parc national du Grand Paradis (IT) pour une gestion conjointe et harmonisée des ressources et de la faune et pour amplifier la portée des projets menés en commun.

3.4 Sensibiliser le grand public aux services et aux mesures d'atténuation pour encourager l'action et la préservation

S'appuyer sur les parcs pour sensibiliser le grand public à la manière d'interagir avec l'environnement de façon respectueuse et aux mesures qui peuvent être prises pour permettre aux écosystèmes de prospérer, en veillant à ce que les informations soient bilingues et facilement accessibles.

PROJETS SUR LESQUELS CAPITALISER	
Nom du projet	Objectif
Cross-DBio ³⁴ (Projet Interreg ALCOTRA)	Créer une plateforme digitale et une base de données commune pour valoriser des décennies de données naturalistes et améliorer le suivi partagé des espèces alpines, notamment du bouquetin, afin de renforcer la coopération scientifique et la préservation de la biodiversité entre le Parc national de la Vanoise (FR) et le Parc national du Grand Paradis (IT).

³⁴ <https://interreg-alcotra.eu/fr/cross-dbio-cross-border-database-biodiversity>

AXE 4 : « FAIRE TERRITOIRE » ENSEMBLE EN RENFORÇANT LES ÉCHANGES ET LA GOUVERNANCE TRANSFRONTALIER

Axe stratégique transversal, la question des échanges et de la gouvernance transfrontalière est au cœur des dynamiques entre le Département de la Savoie, la Région Piémont et la Région autonome Vallée d'Aoste. Le lien entre les habitants, nourri par leur histoire commune et le partage de connaissances, doit trouver sa traduction dans des dispositifs de gouvernance qui reconnaissent ce territoire comme un espace plus uni, et moins fragmenté par les frontières nationales.

L'enjeu est double : renforcer les échanges au niveau local transfrontalier et promouvoir une gouvernance multi-niveau, condition essentielle pour une meilleure coordination des politiques publiques. Dans cette perspective, l'ensemble des acteurs (politiques, économiques, institutionnels, etc.) doit être associé, en s'appuyant sur les structures existantes, tout en inscrivant cette dynamique dans le cadre plus large de la coopération reconnue par le Traité du Quirinal.

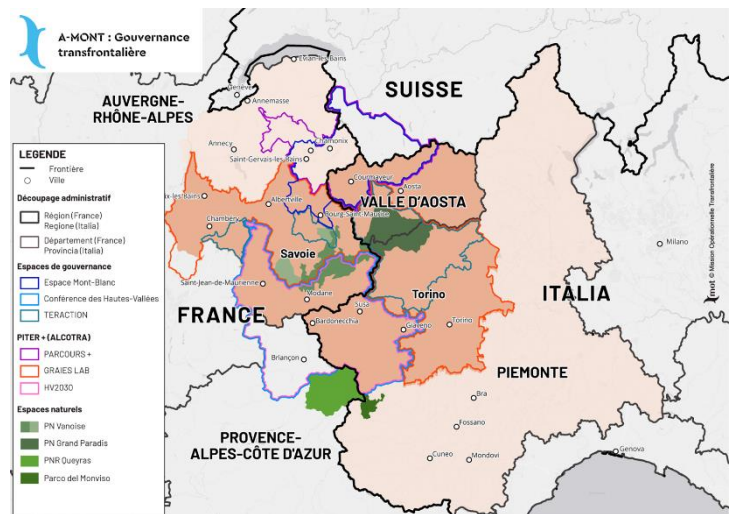


Figure 15 : Espaces de gouvernance transfrontaliers

Parmi les enjeux de gouvernance du territoire A-MONT :

1. Une interconnaissance transfrontalière comme préalable à toute coopération

La coopération transfrontalière ne peut être pleinement efficace sans une meilleure connaissance mutuelle entre les acteurs des deux versants. Identifier plus précisément les partenaires potentiels, leurs compétences et leurs domaines d'expertise constitue une condition essentielle pour monter des projets pertinents et construire une gouvernance partagée et solide. Une telle connaissance mutuelle permettrait également de mieux cerner ce qui peut être réalisé via des initiatives et opportunités existantes, ainsi que les éventuelles lacunes à combler.

Au-delà d'une cartographie des acteurs, l'interconnaissance suppose également une montée en compétence, à la fois politique et technique. Le développement d'une compréhension réciproque des cadres administratifs, des modes de fonctionnement institutionnels et des outils de gestion est indispensable pour fluidifier les échanges et faciliter la mise en œuvre des actions communes. Cet enjeu dépasse donc la simple mise en réseau : il s'agit de bâtir une confiance mutuelle et une capacité d'action conjointe, socle indispensable à toute dynamique transfrontalière durable.

2. Mémoire et capitalisation

La coopération transfrontalière s'appuie sur un territoire dont l'histoire partagée reste encore trop peu reconnue et valorisée. Cette faible (re)connaissance limite la construction d'un récit commun et l'appropriation, par les habitants comme par les acteurs institutionnels, d'une identité transfrontalière singulière.

Parallèlement, la mémoire des projets déjà menés n'est pas toujours conservée ni valorisée. Des bases existent, mais leur visibilité et leur utilisation restent insuffisantes, donnant souvent l'impression de devoir repartir de zéro et entraînant parfois une répétition excessive du travail. Renforcer la capitalisation, le transfert d'expériences et la diffusion des résultats constitue donc un enjeu majeur pour consolider les acquis et accroître l'efficacité des démarches futures.

3. *L'impact sur le grand public : jeunesse, bilinguisme et circulation de l'information transfrontalière*

Le manque de connaissance réciproque, accompagné par la diminution du bilinguisme français-italien, freine le développement d'une culture transfrontalière partagée. Ces limites sont renforcées par des déplacements transfrontaliers souvent complexes ou coûteux, qui restreignent les échanges informels, les rencontres scolaires et culturelles, ainsi que la participation des jeunes à des initiatives comme la démarche A-MONT.

Parallèlement, la diffusion de l'information à travers la frontière reste insuffisante, ce qui réduit la visibilité des actions menées et la compréhension mutuelle des initiatives. Il est donc essentiel d'amplifier les programmes d'échanges et de rencontres dès le plus jeune âge, de renforcer l'implication de la jeunesse et de mieux faire connaître les actions en cours de part et d'autre de la frontière. Identifier des outils adaptés pour faciliter la communication entre élus, citoyens et acteurs locaux contribuerait à créer un environnement favorable à l'apprentissage, au bilinguisme et aux échanges culturels transfrontaliers.

4. *Harmonisation et obstacles administratifs*

Malgré une volonté de coopération, les différences institutionnelles et administratives entre la France et l'Italie demeurent un frein important. Dans de nombreux secteurs (chambres de commerce, syndicats, services sociaux et sanitaires, formation professionnelle, etc.) les pratiques varient fortement, créant un manque d'harmonisation.

Cette situation engendre des difficultés de compréhension et de coordination entre les acteurs, qui peinent à trouver un « langage commun » pour travailler ensemble. Surmonter ces obstacles constitue un enjeu clé pour rendre la coopération transfrontalière plus opérationnelle, en facilitant la convergence des pratiques et en améliorant l'efficacité des actions menées de part et d'autre de la frontière.

5. *Trois domaines à développer par-delà la frontière : affaires, formation, et travail transfrontalier*

Le développement du territoire transfrontalier demeure freiné par l'absence d'une stratégie économique commune, notamment pour soutenir les entreprises de montagne confrontées à des défis spécifiques. Le manque de lieux de rencontres et d'échanges entre représentants d'entreprises, ainsi que du secteur artisanal, limite la création de synergies et de partenariats durables.

Par ailleurs, la montée en compétences apparaît essentielle pour renforcer la capacité des entreprises et des acteurs économiques à coopérer de part et d'autre de la frontière, notamment pour accéder aux marchés publics étrangers. Le potentiel du travail transfrontalier demeure également sous-exploité, en raison de freins administratifs et réglementaires, parmi lesquels figurent les différences de reconnaissance des qualifications et des formations. Ces enjeux soulignent la nécessité de mieux relier les dynamiques économiques, de formation et d'emploi, afin de transformer la frontière en un véritable levier de développement partagé.

6. *Une stratégie qui devra s'inscrire pleinement dans une logique multi-niveau*

La réussite d'une stratégie transfrontalière dépend de sa capacité à s'inscrire dans une logique de gouvernance multiniveau. Il est essentiel de créer des passerelles entre les instances et structures « supra

», telles que le Comité de coopération du Traité du Quirinal, et les dispositifs plus locaux qui assurent la mise en œuvre concrète sur le terrain. Cette articulation doit permettre de rassembler les différents niveaux territoriaux disposant de compétences dans les domaines d'action de la stratégie, particulièrement important dans le territoire A-MONT qui est constitué d'un Département du côté français et de deux Régions du côté italien, afin d'éviter la dispersion des initiatives et de renforcer la cohérence des politiques publiques. L'enjeu est de garantir une coordination efficace entre échelles locale, régionale, nationale et européenne, condition indispensable pour donner de la visibilité et de l'impact aux actions menées.

La nécessité de renforcer la coopération et de coordonner les actions entre les différents acteurs transfrontaliers a conduit à la définition des priorités de la stratégie A-MONT en matière d'échanges et de gouvernance. Elles reconnaissent l'importance de créer des liens durables entre les habitants, les institutions et les acteurs économiques, tout en tenant compte des spécificités administratives et culturelles du territoire. Ces priorités stratégiques sont développées dans les pages suivantes.

I. Les priorités et les actions transfrontalières pour « Faire territoire » ensemble en renforçant les échanges et la gouvernance transfrontaliers, à tous les niveaux

1. Identifier et résoudre progressivement les obstacles - administratifs et juridiques - propres au contexte transfrontalier

Les porteurs de projets transfrontaliers sont confrontés à une série d'obstacles administratifs et juridiques propres à ce contexte binational. Cela concerne notamment les marchés publics, la contractualisation avec des prestataires de l'autre côté de la frontière, ainsi que la reconnaissance des qualifications et diplômes. Afin de soutenir les collectivités et les porteurs de projets, il est essentiel de mettre en place des dispositifs facilitant la coordination et de s'appuyer sur les leviers bilatéraux existants, notamment le Traité du Quirinal et BRIDGEforEU, pour bénéficier de dérogations ou d'expérimentations spécifiques.

Ce contexte bilatéral est d'autant plus important que le rôle essentiel de l'État en France, pays moins décentralisé que l'Italie, génère une asymétrie dans les partenariats transfrontaliers. En ce qui concerne les différences nationales, il existe notamment un déséquilibre perçu dans la mise en place des projets en raison de la contrepartie nationale fournie par le gouvernement italien, qui n'existe pas en France. De manière plus générale, le soutien d'initiatives de simplification des procédures, notamment dans le cadre d'ALCOTRA et d'INTERREG, est également à encourager.

Les actions proposées

1.1 Mettre en place des groupes pour lever les obstacles, en lien étroit avec les travaux du Comité de coopération du Traité du Quirinal et le règlement européen BridgeforEU

S'appuyer sur les travaux existants et en cours pour effectuer ce travail dans le cadre des groupes thématiques et du groupe de travail 'gouvernance et coordination' de la stratégie A-MONT.

1.2 Faire remonter les priorités locales et territoriales pour trouver des pistes communes

Faire de la coopération institutionnelle A-MONT un réceptacle des besoins des territoires afin de les porter dans des instances bilatérales, tel que les rencontres du Comité de Coopération Frontalière (CCF) du Traité du Quirinal.

1.3 Monitorer les obstacles en relation avec les différents axes de la stratégie

Opérer un recensement systématique des obstacles, notamment ceux qui émergeront des groupes thématiques A-MONT, en lien avec les points de contact mis en place par BRIDGEforEU.

2. Faire vivre et mettre en œuvre la stratégie transfrontalière et l'Accord politique en suscitant l'adhésion de toutes les parties prenantes du territoire

L'impact de la présente stratégie, combiné à celui de l'accord politique, bénéficierait d'un soutien structuré impliquant l'ensemble des parties prenantes du territoire. Des groupes thématiques, par exemple, pourraient réunir plusieurs fois par an les acteurs stratégiques de chaque domaine de coopération. Un tel fonctionnement souple, sans nécessité de structuration juridique, permettrait d'approfondir progressivement la coopération et de renforcer la qualité des projets en s'inspirant de bonnes pratiques et d'exemples concrets déjà expérimentés sur d'autres territoires transfrontaliers³⁵.

La valeur ajoutée de l'accord politique réside également dans sa capacité à créer des synergies avec les instances locales de coopération (Conférence des Hautes Vallées, Espace Mont-Blanc, etc.) ainsi qu'avec les PITER+ du programme ALCOTRA qui alimentent la stratégie plus vaste tout en la déclinant localement et en structurant la gouvernance des projets. Cette approche permettrait d'assurer une capitalisation sur le long terme et de diffuser les bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire A-MONT. Pour atteindre ces objectifs, il est indispensable de disposer des ressources humaines adéquates, notamment via l'axe gouvernance « ISO1 » d'ALCOTRA, du moins lors d'une première phase expérimentale.

Les actions proposées

2.1 Mettre en place une gouvernance souple impliquant les acteurs du territoire 'A-MONT'

Voir la section « [Proposition pour la mise en œuvre de la stratégie transfrontalière](#) ».

2.2 Renforcer les synergies avec des initiatives et stratégies locales en les impliquant dans les groupes thématiques

Travailler avec les initiatives telles que les PITER+ afin de capitaliser sur les réussites locales, notamment à travers l'objectif « ISO 1 », et en lien avec l'Autorité de gestion ALCOTRA.

³⁵ Tel que l'exemple du Conseil du Léman sur la frontière franco-suisse, qui dispose de trois groupes thématiques et de deux groupes de travail permanents.

3. Mieux communiquer pour faciliter la circulation de l'information par-delà la frontière

Le partage d'expériences entre territoires de montagne transfrontaliers constitue un levier essentiel pour renforcer la cohérence et l'efficacité des actions menées de part et d'autre de la frontière. Il s'agit de favoriser la diffusion des bonnes pratiques, la mise en réseau des acteurs et la capitalisation des projets réussis. Pour ce faire, plusieurs outils pourraient être développés afin de rendre ces échanges plus concrets et visibles : l'organisation de « cafés des projets » sous forme de rendez-vous en ligne courts et réguliers ; des visites de terrain pour valoriser les réalisations locales ; la création d'une plateforme numérique recensant les projets labellisés contribuant à la stratégie transfrontalière, ou encore la mise en place de forums et d'événements dédiés à la coopération. Cela vaut également pour le partage d'informations au sein-même du partenariat A-MONT, qui pourrait être formalisé lors des réunions du groupe de travail interne « Gouvernance » prévues dans le cadre de la stratégie (voir la section « [Proposition pour la mise en œuvre de la stratégie transfrontalière](#) »).

Des efforts particuliers devront également être consentis en matière de méthodes de communication, notamment pour faire connaître les initiatives culturelles, sportives et civiques de l'autre côté de la frontière et pour donner une plus grande visibilité à la coopération informelle. La réflexion sur les outils les plus adaptés, qu'il s'agisse de newsletters, d'applications mobiles ou de campagnes numériques ciblées, devra permettre d'assurer une circulation fluide de l'information et d'impliquer plus largement les habitants dans la dynamique transfrontalière.

Les actions proposées

3.1 Organiser des « cafés de projets » pour rendre plus visibles les initiatives existantes

Mettre en place des rendez-vous en ligne courts et réguliers pour valoriser les travaux d'initiatives locales issues du territoire A-MONT.

3.2 Organiser des visites de terrain pour valoriser les réalisations locales

Soutenir les initiatives locales en les rendant plus visibles auprès des acteurs de la coopération, mais également aux touristes et aux habitants.

3.3 Mettre en place et appuyer l'organisation d'événements dédiés à la coopération

Appuyer la mise en place de Forums ou d'événements transfrontaliers grand public tels que la Fête des Alpes.

3.4 Offrir une meilleure visibilité aux coopérations plus informelles (hors institutions et projets ALCOTRA)

Suivre et mettre en avant les initiatives locales moins formelles qui contribuent à l'interconnaissance entre français et italiens sur le territoire.

4. Impliquer pleinement la jeunesse dans la coopération

La jeunesse doit être placée au cœur de la stratégie transfrontalière, car elle incarne l'avenir des territoires de montagne. Favoriser la rencontre, la mobilité et l'ouverture des jeunes de part et d'autre de la

frontière constitue une priorité majeure. Dans cette optique, plusieurs pistes peuvent être explorées : l'organisation de voyages scolaires de proximité à destination des collèges, combinant apprentissage linguistique et thématique (autour de l'environnement ou du patrimoine montagnard, par exemple), le renforcement des jumelages entre établissements scolaires et le soutien financier à la création de partenariats éducatifs durables dans la zone A-MONT.

En ce qui concerne la mobilité des jeunes, la question du coût des déplacements, notamment pour la traversée du tunnel ou l'usage du train, reste un frein important et devra être intégrée à la réflexion. Enfin, le renforcement des compétences linguistiques des jeunes représente un enjeu transversal, essentiel à la construction d'un véritable espace de vie et d'apprentissage transfrontalier.

Les actions proposées

4.1 Faire la promotion d'initiatives à destination des jeunes sur les territoires

Rendre plus visibles les initiatives et les opportunités pour les jeunes, tels que le projet Respiration jeunesse³⁶ ou le service civique franco-italien prévu dans le cadre du Traité du Quirinal, voire le Conseil des jeunes ALCOTRA.

4.2 Jouer un rôle de facilitateur et d'interface dans l'organisation de voyages scolaires de proximité

Faciliter les voyages scolaires de proximité à destination des collèges, combinant apprentissage linguistique et thématique, autour de l'environnement ou du patrimoine montagnard, par exemple.

4.3 Encourager les jumelages entre établissements scolaires et la création de partenariats éducatifs durables

Soutenir la création de liens entre les établissements pour développer l'interconnaissance pour les jeunes de la zone A-MONT.

4.4 Veiller à la prise en compte de la jeunesse dans les autres axes de la stratégie transfrontalière A-MONT

Tenir compte de la dimension transversale de l'axe relatif à la gouvernance afin de garantir que les jeunes soient pris en compte dans d'autres actions de la stratégie. Cela pourrait inclure, à titre d'exemple, la création d'un « pass mobilité jeunesse » visant à réduire le coût des déplacements dans la zone A-MONT, dans le cadre de l'axe « Rendre le territoire plus accessible ».

5. Assurer une montée en compétences des acteurs de la coopération transfrontalière

Le renforcement des capacités d'action des parties prenantes sur le territoire A-MONT est un élément clé pour consolider la coopération transfrontalière. La formation au « transfrontalier » apparaît à cet égard comme un outil stratégique, permettant de mieux comprendre les cadres administratifs, juridiques et culturels de part et d'autre de la frontière. Sur d'autres espaces européens, tels que les frontières

³⁶ <https://www.interreg-alcotra.eu/fr/respiration-jeunesse>

franco-allemande ou franco-espagnole, des structures comme les Euro-Instituts offrent déjà aux professionnels des formations spécifiques, un apprentissage du langage technique dans la langue du voisin et une meilleure connaissance des interlocuteurs institutionnels. S'inspirer de ces modèles pour le territoire A-MONT, notamment à travers la création d'un guide des compétences transfrontalières³⁷, permettrait d'ancrer durablement cette logique d'apprentissage partagé. En complément des formations, des immersions de fonctionnaires ou d'agents territoriaux dans des structures du versant voisin offrirait une occasion concrète de mieux comprendre les modes de fonctionnement administratifs et culturels de l'autre pays. En parallèle, il est nécessaire de multiplier les espaces de rencontre favorisant l'interconnaissance et les échanges entre acteurs. Les dispositifs existants, tels que les micro-projets ALCOTRA, peuvent représenter une opportunité intéressante, à laquelle pourrait se rajouter un fond dédié aux projets citoyens A-MONT, destiné à soutenir des initiatives interculturelles locales de petite envergure, plus accessibles et administrativement simplifiées.

Les actions proposées

5.1 Mettre en place des formations destinées aux acteurs du transfrontalier

Faire le lien entre ces formations et celles pouvant être dispensées par le programme ALCOTRA, tout en capitalisant sur le Cahier des Compétences franco-italien élaboré dans le cadre du projet Alcotraité³⁸.

5.2 Promouvoir les échanges immersifs d'agents territoriaux dans des structures du versant voisin

Encourager ce type d'échanges afin de permettre aux agents territoriaux de mieux comprendre les pratiques administratives et culturelles de l'autre côté de la frontière, dans le but de faciliter la coopération transfrontalière et la compréhension mutuelle.

5.3 Mettre en place des fonds dédiés aux projets citoyens A-MONT, dans la mesure des ressources disponibles

Apporter un soutien financier aux petits projets destinés à promouvoir des initiatives interculturelles locales de petite envergure, plus accessibles et plus simples à gérer sur le plan administratif que les « microprojets » ALCOTRA. Le financement de cette action dépendra des ressources disponibles.

³⁷ À considérer également en relation avec le projet ISO 1 [Alcotraité](#).

³⁸ <https://www.interreg-alcotra.eu/fr/alcotraite>

PROPOSITION POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE TRANSFRONTALIERE

Afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi des avancées de la présente stratégie transfrontalière, une coopération structurée entre les trois partenaires A-MONT - la Région Piémont, la Région autonome Vallée d'Aoste, et le Département de la Savoie - est indispensable. Cette coopération repose sur un engagement durable des territoires afin de maintenir une dynamique de collaboration active, de piloter les initiatives conjointes et de mettre en œuvre les actions prévues par la stratégie transfrontalière. Le financement des initiatives sera déterminé en fonction des ressources disponibles et discuté dans le cadre du groupe de travail interne de coordination entre les trois institutions.

La proposition suivante organise cette coopération autour de trois formats principaux :

Un comité de pilotage transfrontalier : Ce groupe assure la coordination au niveau politique de la mise en œuvre de la stratégie transfrontalière. Composé de représentants politiques des trois partenaires A-MONT, il fournit un cadre pour les arbitrages à effectuer dans le déploiement de la stratégie. Plus précisément, il se réunit au minimum deux fois par an afin de valider le programme de travail et d'organiser la passation de la présidence, assurée selon un principe de présidence tournante d'une durée d'un an. Chaque année, la présidence est exercée conjointement : par un représentant politique membre du Comité de pilotage et par un représentant technique de la même institution pour le groupe de travail « Gouvernance ». Ce fonctionnement garantit une articulation étroite entre les niveaux politique et technique, et permet également d'assurer une élaboration coordonnée du programme de travail en amont de la passation de la présidence, dans un dialogue constant avec l'ensemble des partenaires A-MONT.

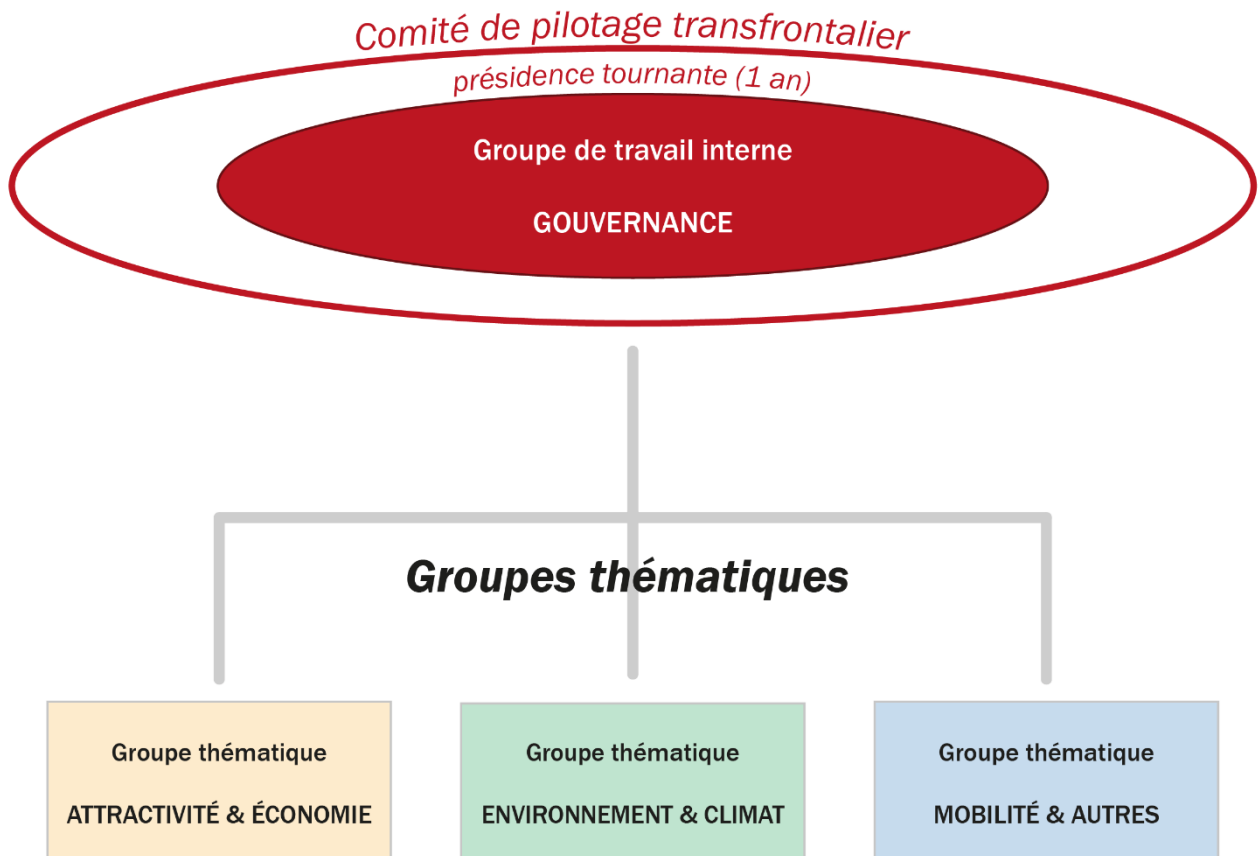
Un groupe de travail technique « Gouvernance » : Ce groupe de travail est composé de représentants techniques de chacun des territoires de la zone A-MONT. Son pilotage est confié à l'un des trois partenaires A-MONT (la Région Piémont, la Région autonome Vallée d'Aoste, ou le Département de la Savoie), selon un principe de présidence tournante d'une durée d'un an, décrit ci-dessus. Le rôle du groupe de travail est la mise en œuvre des actions relevant de l'axe « Gouvernance » de la stratégie transfrontalière, ainsi que la coordination du dispositif dans son ensemble, en lien avec le comité de pilotage et en incluant l'animation et le suivi des trois groupes thématiques.

Trois groupes thématiques (attractivité & économie, environnement & climat, mobilité & autres) : Placés sous la coordination de la présidence en cours, ces trois groupes thématiques permettront d'organiser et de mettre en place des actions concrètes pour le territoire. Le choix des thématiques abordées chaque année sera défini en fonction des orientations du partenaire assurant la présidence. Ouverts à des publics ciblés (institutions, experts, acteurs politiques...) en fonction des enjeux traités, ces groupes thématiques ont pour objectif la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre des trois axes correspondants de la stratégie transfrontalière :

Groupe thématique	Axe de la stratégie transfrontalière correspondant
Attractivité & économie	Augmenter l'attractivité du territoire et le bien-être territorial
Environnement & climat	Rendre le territoire plus accessible
Mobilités & autres	Conforter la résilience du territoire et de ses activités face au défi climatique

Le groupe thématique « mobilités & autres » offrira la possibilité d'introduire de nouvelles thématiques en cours de route et de proposer des initiatives transfrontalières ne relevant pas directement de la présente stratégie, si celles-ci sont jugées pertinentes par les partenaires, afin de garantir une structure flexible et une coopération durable sur le long-terme.

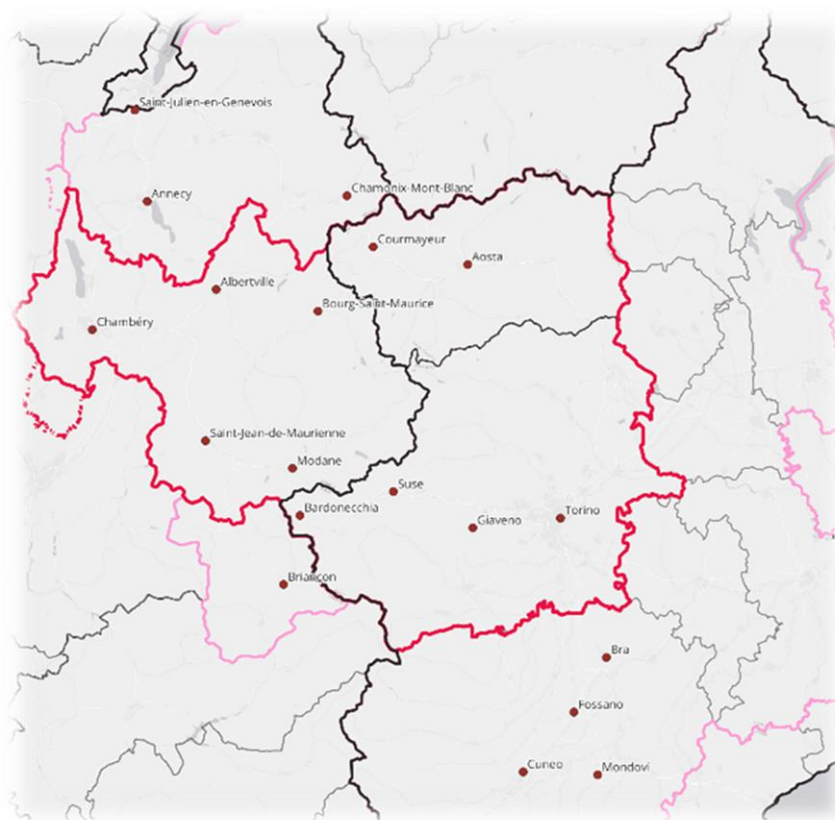
SCHÉMA DE GOUVERNANCE A-MONT



CONCLUSION

Au sein du territoire transfrontalier partagé entre le Département de la Savoie, la Région Piémont et la Région autonome Vallée d'Aoste, les défis communs appellent des réponses communes. La présente stratégie a permis d'identifier des pistes d'action pour répondre aux priorités exprimées par les acteurs du territoire et propose à présent une gouvernance adaptée, garante d'un pilotage structuré et d'un suivi pérenne des initiatives engagées.

Elle pose ainsi les fondements d'une coopération durable, permettant aux territoires français et italiens d'unir leurs forces pour développer, préserver et valoriser ce bassin de vie alpin, au bénéfice de ses habitants et des générations futures.



Ce document stratégique a été rédigée en mars 2026 par la Mission Opérationnelle Transfrontalière (M.O.T.), en collaboration avec AGATE, l'Agence alpine des territoires, et DIST, le Dipartimento Interateneo di Scienze, Progetto e Politiche del Territorio del Politecnico di Torino.